



Projet de Territoire et Gestion des Eaux (PTGE)

Bassin versant Bresque 2026 - 2031

TOME 2:

Trajectoire et analyse du plan d'actions

Rédacteur : Camille Mourret – Chargée du Projet de Territoire et de Gestion des Eaux (PTGE)

N°	DATE	ETAT DU DOCUMENT / DIFFUSION
SMA_PTGE_BR_TOME2_25022025	25/02/2025	Diffusion aux membres du COTECH
SMA_PTGE_BR_TOME2_07032025	07/03/2025	Prise en compte des remarques de la CA83
SMA_PTGE_BR_TOME2_21032025	21/03/2025	Prise en compte des remarques du COTECH / DREAL - SCP
SMA_PTGE_BR_TOME2_03042025	03/04/2025	Diffusion aux membres du COPIL
SMA_PTGE_BR_TOME2_23052025	25/04/2025	Validation par les membres du COPIL

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
LISTE DES ILLUSTRATIONS	3
INTRODUCTION	4
1 PREAMBULE	5
1.1 CONTEXTE D'ÉLABORATION DU PROJET DE LA BRESQUE	5
1.1.1 La notification du bassin de la Bresque en déficit quantitatif	5
1.1.2 La rédaction d'un projet de Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)	6
1.2 PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROJET DE LA BRESQUE	7
1.2.1 Le pilotage et la gouvernance du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau	7
1.2.2 La participation autour du processus d'élaboration	7
2 SYNTHÈSE DU TOME 1	12
2.1 ETAT DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLE	12
2.2 BILAN DES PRINCIPAUX USAGES PRELEVEURS	13
2.2.1 L'usage « Alimentation en Eau Potable »	13
2.2.2 L'usage agricole et non agricole	14
2.3 BESOIN DES MILIEUX AQUATIQUES ET SATISFACTION DES USAGES	17
2.3.1 La situation hydro-climatique passée et actuelle	17
2.3.2 La situation hydroclimatique future	19
2.3.3 La gestion quantitative structurelle	20
2.3.4 Les objectifs de réduction des prélèvements	22
2.4 ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	24
3 PROGRAMME D' ACTIONS DU PTGE	25
3.1 PRESENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS	25
3.1.1 Le cadre réglementaire et stratégique	25
3.1.2 La synthèse des actions	26
3.1.3 Le niveau d'engagement du programme d'actions	27
3.1.4 L'enveloppe budgétaire du PTGE	27
3.2 ANALYSE DU PROGRAMME A L'HORIZON 2030	29
3.2.1 Les gains attendus	29
3.2.2 Les objectifs d'économies d'eau, intégrant les effets du changement climatique	31
3.3 ANIMATION, SUIVI ET EVALUATION DU PTGE	33
3.3.1 La stratégie d'animation du PTGE	33
3.3.2 Les outils de suivi et d'évaluation du PTGE	33
3.3.3 Les bilans d'état d'avancement	34
ANNEXE 1 : FICHE RECAPITULATIVE AGENCE DE L'EAU	35
ANNEXE 2 : LISTE DES MEMBRES DU COTECH ET COPIL	40
ANNEXE 3 : LISTE DES INDICATEURS DE RESULTAT	41

ANNEXE 4 : IDENTITE VISUELLE DU PTGE	43
ANNEXE 5 : TABLEAU DE SYNTHESE DES ACTIONS	44
ANNEXE 6 : FICHES ACTIONS	49
ANNEXE 7 : LISTE DES INDICATEURS DE MOYENS	50

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Extrait de l'étude d'évaluation des volumes prélevables	5
Figure 2 : Processus de participation du PTGE	7
Figure 3 : Enjeux du PTGE	8
Figure 4 : Retour en images – atelier 03/12/2024	9
Figure 5 : Visite sur site – ASL du barrage de la Cataracte à Sillans-la-Cascade	10
Figure 6 : Synthèse du processus et taux de participation	11
Figure 7 : Usage – Alimentation en Eau Potable (2021)	13
Figure 8 : Source Saint Barthélémy (Salernes)	14
Figure 9 : Illustrations représentant les canaux du bassin (Aups, Villecroze, Salernes)	15
Figure 10 : Carte de synthèse des principaux usages préleveurs	16
Figure 11 : Cumul des précipitations mesurées à la station d'Entrecasteaux	17
Figure 12 : Illustrations représentant la Bresque (Sillans-la-Cascade, Salernes, Entrecasteaux)	18
Figure 13 : Suivi des arrêtés sécheresse et du débit moyen mensuel	18
Figure 14 : Suivi des débits mensuels de la Bresque, extrapolés au point nodal (Pont Roux) et comparaison avec les débits de référence	21
Figure 15 : Synoptique des principaux usages	23
Figure 16 : Analyse territoriale du programme d'actions	26
Figure 17 : Niveau d'engagement des acteurs du PTGE	27
Tableau 1 : Etat écologique et chimique 2019 des masses d'eaux superficielles	12
Tableau 2 : Les débits statistiques de référence	19
Tableau 3 : Les débits de gestion	21
Tableau 4 : Les débits et volumes prélevables à l'horizon 2030	22
Tableau 5 : Tableau présentant le coût détaillé par année et par action du programme	28

INTRODUCTION

Pour mémoire, le bassin versant de la Bresque subit des périodes de sécheresses chroniques, qui vont s'aggraver avec le changement climatique. Dans un contexte d'évolution des besoins et de raréfaction de la ressource, le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau¹ (PTGE) a pour ambition de mettre en œuvre des solutions concrètes pour assurer un équilibre quantitatif entre les usages anthropiques et les besoins des écosystèmes.

Concrètement, cette démarche vise à :

- Comprendre l'état des ressources eaux sur le territoire au regard de ses principaux usages.
- Construire collectivement les orientations du projet de territoire à travers un programme d'actions concrètes pour permettre d'aboutir à un équilibre quantitatif de la ressource en eau, et ce, en respectant le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

L'élaboration de ce projet de territoire a été faite de manière collective, en étroite collaboration avec les acteurs du territoire, en respectant un principe fondateur : **l'eau est un bien commun, qui doit être géré de manière équitable et solidaire, dans un principe de préservation des écosystèmes.**

L'élaboration du PTGE a été conduite par le Syndicat Mixte de l'Argens en suivant deux étapes. La première phase a fait l'objet d'un rapport intitulé « Tome 1 : état des lieux et diagnostic », présenté en Comité Technique le 28/06/2023, puis en Comité de Pilotage le 06/07/2023. La version définitive date du 11 mars 2024. Une synthèse est proposée en 1^{ère} partie de document.

Le présent document constitue le rapport de phase 2. Il s'agit de définir un plan de gestion, avec des actions opérationnelles, qui puissent être mises en œuvre sur le terrain pour atteindre le bon état quantitatif. Le programme du PTGE compte 27 actions, validés par les acteurs locaux.

Ce document a fait l'objet d'une présentation en Comité Technique le 12 mars 2025. Il a été présenté en Comité de Pilotage le 25 avril 2025, avant d'être soumis à l'avis de la MISEN (Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature).

- **La fiche récapitulative du PTGE de la Bresque est présentée en annexe 1.**

¹ Le 7 mai 2019, le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, et le ministre de l'agriculture et de l'alimentation ont signé une instruction du Gouvernement relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Un PTGE est une démarche reposant sur une approche globale et coconstruite de la ressource en eau, sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique. Il aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire pour atteindre dans la durée un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

1 PREAMBULE

1.1 CONTEXTE D'ÉLABORATION DU PROJET DE LA BRESQUE

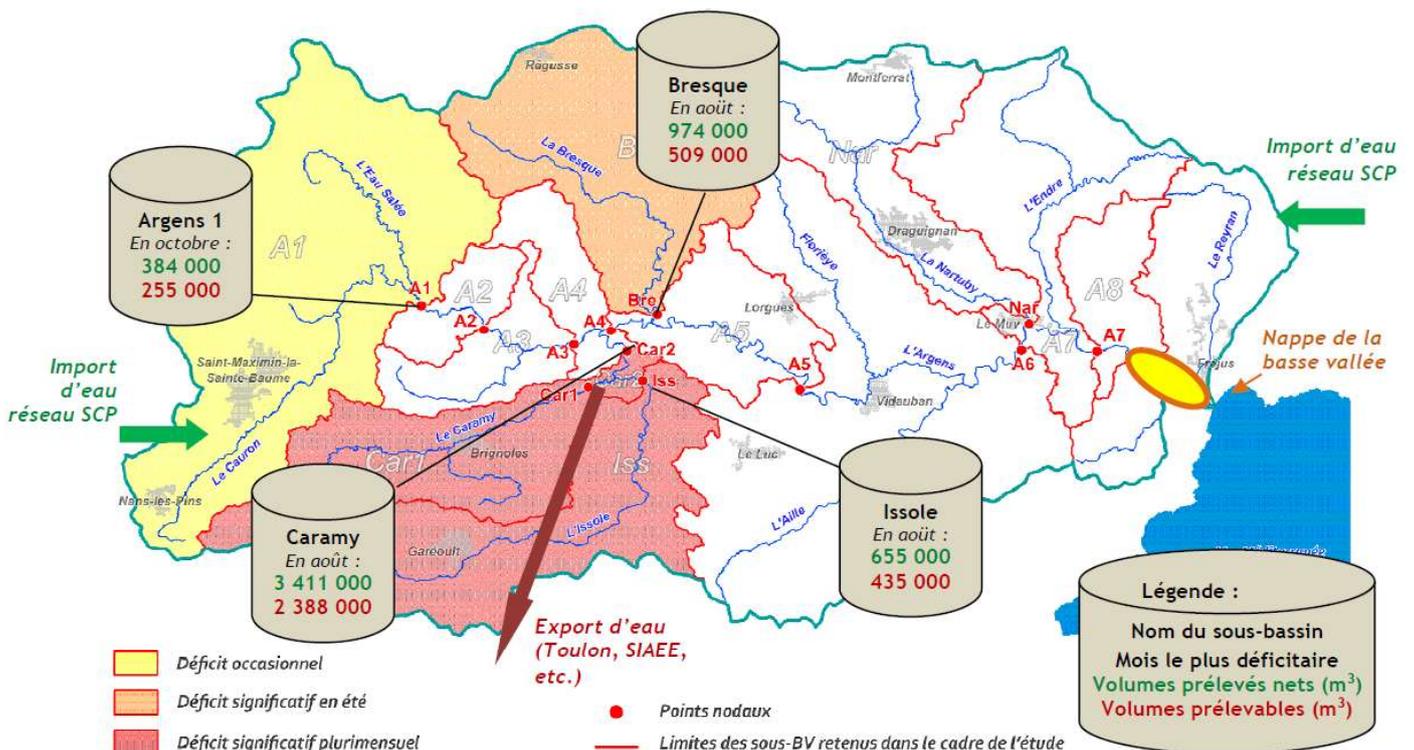
1.1.1 La notification du bassin de la Bresque en déficit quantitatif

A l'échelle du bassin Rhône Méditerranée Corse, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2010 - 2015 a identifié le bassin versant de l'Argens et sa nappe alluviale en déséquilibre quantitatif. Les SDAGE 2016-2021 et 2022-2027 ont confirmé cette identification. Pour confirmer et affiner ce diagnostic, une étude d'évaluation des volumes prélevables (EEVP) a été réalisée sur ce territoire en 2012-2013, sous pilotage de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, de la DREAL Provence-Alpes-Côte-d'Azur et de la DDTM du Var.

Sur le bassin versant Bresque, le déséquilibre quantitatif sur certaines périodes de l'année entre la ressource disponible et les prélèvements est confirmé et quantifié, et assorti d'objectifs à atteindre.

Les résultats de l'étude d'Évaluation des Volumes Prélevables (EEVP) du bassin de l'Argens et de sa nappe alluviale ont fait l'objet d'une notification par courrier du Préfet de Région le 24/02/14. Cette étude a permis d'identifier le bassin de la Bresque en déséquilibre quantitatif et a fixé un objectif de réduction des prélèvements de 25 % et 48 %, respectivement en juillet et août. La concertation pour la définition du plan de gestion a été lancée dès 2014.

Figure 1 : Extrait de l'étude d'évaluation des volumes prélevables



En complément, et compte tenu des sécheresses estivales répétées, ayant contraint à la mise en place de restriction des consommations d'eau sur le bassin versant de l'Argens (Plan d'Action Sécheresse), le sous-bassin versant de la Bresque a été classé par l'Etat en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), par l'arrêté du 27 novembre 2014, modifiant l'arrêté n°10-055 du 8 février 2010. L'arrêté du 15 janvier 2015 liste les communes incluses dans la Zone de Répartition des Eaux.

Ce classement constitue un signal fort de reconnaissance du déséquilibre durablement installé entre la ressource et les prélèvements en eau existants.

La réalisation de Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) est préconisée sur les territoires pour lesquels les études d'évaluation des volumes prélevables ont confirmé le déséquilibre quantitatif du fait des prélèvements.

L'objectif du PTGE de la Bresque est par conséquent d'organiser le partage de l'eau et de mettre en œuvre les actions permettant de restaurer l'équilibre quantitatif des ressources en eau et des cours d'eau par une meilleure gestion de l'eau.

1.1.2 La rédaction d'un projet de Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

A la suite de la notification du 24/02/2014, une démarche de concertation pour la définition du Plan de Gestion de la Ressource en Eau² (PGRE) a été lancée par les services de l'Etat. En 2016, des campagnes de mesures des débits dans les canaux d'irrigation ont été réalisées par le CRIIAM Sud pour le compte de la Chambre d'Agriculture. Un Comité de Pilotage a ensuite été constitué et organisé en avril 2017 afin de présenter la démarche, un état des lieux des consommations en eau et les leviers d'actions. La concertation a abouti à l'établissement d'un document projet, daté d'octobre 2017.

Le CRIIAM Sud, en collaboration avec la Chambre d'agriculture du Var, a proposé d'agrémenter les données de débits en période d'étiage sur le bassin versant de la Bresque. Les campagnes de mesures ont été réalisées sur les mois d'été pour concentrer les données sur les mois les plus critiques concernant le débit de la Bresque. La démarche partenariale autour des suivis quantitatifs s'est poursuivie jusqu'en 2021.

Une réunion, organisée par le Syndicat Mixte de l'Argens en 2019, a fait ressortir le besoin de quantifier l'impact des prélèvements réalisés par les canaux. Les différents acteurs se sont engagés à mettre à jour les connaissances sur ce territoire afin d'avancer sur l'établissement du PGRE. Cette même année, la DREAL a fourni une note technique, proposant une analyse des données nouvellement acquises sur les débits prélevés par les canaux.

Une réunion de cadrage s'est tenue en fin d'année 2020, en présence des services de l'Etat, de l'Agence de l'eau et du SMA dans le but de définir des objectifs communs et une feuille de route partagée. Ces éléments ont pu être présentés aux directeurs et représentants techniques des 5 EPCI concernés. Compte tenu du contexte sanitaire et électoral, les réunions proposées ont dû être reportées en 2022.

En parallèle, le SMA a poursuivi son travail sur l'état des lieux et diagnostic.

² Pour mémoire, le PGRE représente la 1ère génération des PTGE.

1.2 PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROJET DE LA BRESQUE

1.2.1 Le pilotage et la gouvernance du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau



Depuis le mois d'avril 2022, le **Syndicat Mixte de l'Argens** est identifié comme pilote de la démarche d'élaboration du PTGE.

Le PTGE est le fruit d'un travail de concertation entre les utilisateurs de la ressource en eau, les acteurs locaux et les partenaires réglementaires et financiers au sein du bassin versant. Il doit faire l'objet d'une validation par l'instance de concertation, à savoir le **Comité de Pilotage** de La Bresque.

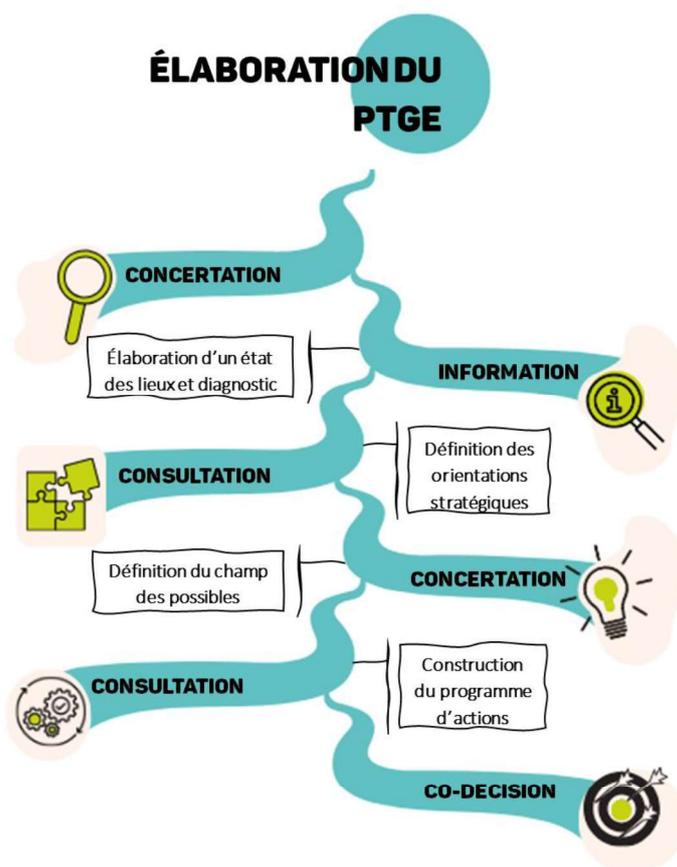
En effet, le Comité de Pilotage a pour rôle de valider le PTGE, d'en assurer le suivi et la mise en œuvre des actions. Le **Comité Technique** a, quant à lui, vocation à donner un avis technique sur l'élaboration et la mise en œuvre du PTGE. Composé par les principaux acteurs du PTGE, il constitue un lieu d'échange et de concertation indispensable entre les acteurs.

Les membres du Comité de Pilotage et du Comité Technique sont précisés en **annexe 2**.

1.2.2 La participation autour du processus d'élaboration

La démarche de dialogue animée par le Syndicat Mixte de l'Argens a permis d'enrichir le niveau de connaissance du territoire et de formuler des propositions concrètes à mettre en œuvre. Les grandes étapes du processus de participation sont rappelées dans la figure ci-dessous.

Figure 2 : Processus de participation du PTGE



La concertation, première phase du processus, est une étape capitale. Elle vise à réunir tous les acteurs de chaque usage concerné pour qu'ils s'accordent sur le partage et la répartition de la ressource disponible et définissent ensemble un programme d'actions réalisable.

Pour mémoire, le lancement de la phase d'état des lieux et diagnostic du PTGE a été engagé le 25 novembre 2022, lors du 1^{er} Comité de Pilotage organisé par le Syndicat Mixte de l'Argens.

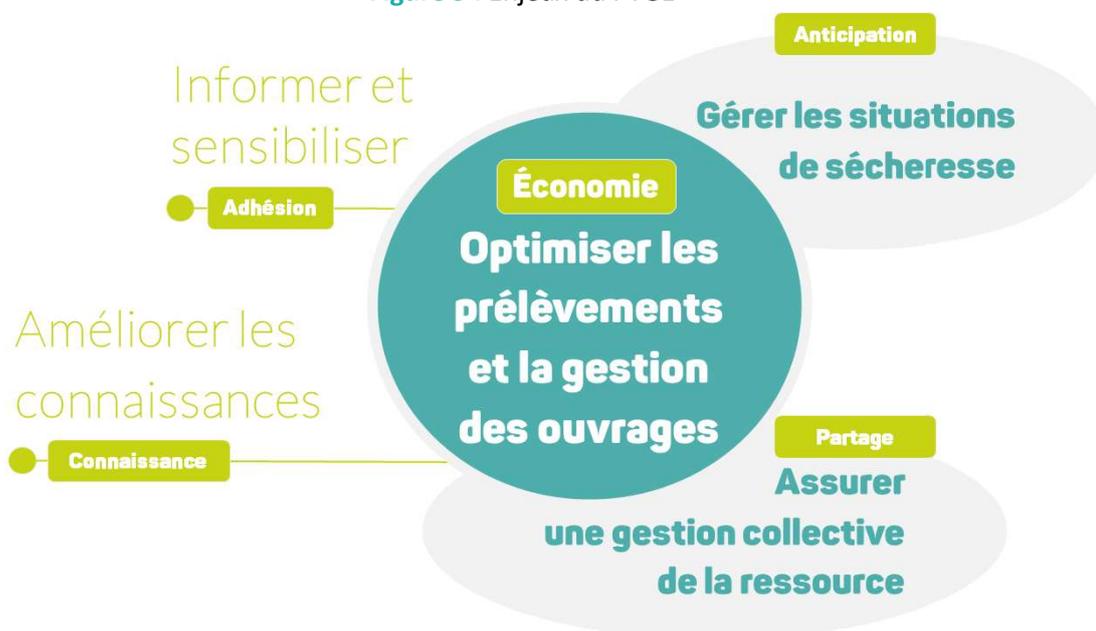
En février 2023, le Syndicat Mixte de l'Argens a organisé 4 ateliers de concertation destinés aux gestionnaires et utilisateurs de canaux, par sous-secteur. À la suite de ces ateliers et en fonction des besoins, le Syndicat Mixte de l'Argens a programmé des prospections et visites complémentaires, en présence des gestionnaires de canaux, pour affiner l'état des connaissances. Toutes les données relatives aux canaux ont été recensées dans un fichier Excel, avant d'être valorisées dans les fiches d'identité « ASA, ASL » de la Bresque (annexe du Tome 1). Une réunion de restitution commune a ensuite été proposée le jeudi 06 avril 2023 à Salernes. Dans un second temps, le Syndicat Mixte de l'Argens a organisé des entretiens individuels avec les gestionnaires pour l'Alimentation en Eau Potable afin d'actualiser le diagnostic relatif à cet usage. L'ensemble de cette démarche a permis de compléter l'état des lieux et le diagnostic du PTGE.

Cette première étape a fait l'objet d'un rapport et constitue le Tome 1 du PTGE. Il a été présenté en Comité Technique le 28 juin 2023 et en Comité de Pilotage le 06 juillet 2023. La version définitive date du 11 mars 2024.

Dès le mois d'octobre 2023, de nouveaux ateliers se sont tenus pour échanger sur les orientations stratégiques du projet et son programme d'actions. En novembre, les membres du comité de pilotage ont validé les orientations stratégiques du projet de territoire.

Le lancement d'un appel à participation a ensuite permis de compléter le panel d'actions. Ce panel est riche des contributions de l'ensemble des acteurs qui ont participé à la démarche. Il a pour vocation de répondre de manière transversale à 5 principaux enjeux du territoire.

Figure 3 : Enjeux du PTGE



Deux temps de concertation, réunissant les partenaires techniques et financiers, les élus communaux et délégués du Syndicat Mixte de l'Argens ont ensuite permis de tester, amender et enrichir ce référentiel d'actions. Les acteurs ont alors coconstruit un programme d'actions, en tenant compte de son degré d'opérationnalité et de sa faisabilité technique et financière. Enfin, sur la base du programme retenu, un atelier multi-acteurs s'est tenu en décembre 2024, au Bastidon de Sillans-la-Cascade. Cette nouvelle mobilisation a permis de partager la stratégie du PTGE, et de finaliser la rédaction des fiches actions.

ZOOM sur l'atelier multi-acteurs – 3 décembre 2024

Cet atelier a été l'occasion de rappeler la vulnérabilité du bassin de l'Argens face aux effets du changement climatique. Pour cela, le Syndicat Mixte de l'Argens s'est appuyé sur le diagnostic de vulnérabilité du Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC) 2024 – 2030. L'enjeu est notamment de pouvoir dimensionner les actions du PTGE au regard des impacts du changement climatique. Par son programme d'actions, le PTGE permet de répondre aux défis du PBACC.

Une première séquence organisée autour d'un temps de déambulation a ensuite permis la découverte des fiches actions de manière individuelle ou en binôme. Chacun a ainsi pu contribuer à l'apport de précisions, d'informations complémentaires pour la feuille de route du PTGE. Trois ateliers tournants ont ensuite été organisés autour des fiches actions qui nécessitent un approfondissement ou la recherche d'acteurs engagés. Après les deux séquences d'atelier, les participants ont dressé le bilan de l'enrichissement des fiches et de l'engagement potentiel des acteurs.

Figure 4 : Retour en images – atelier 03/12/2024





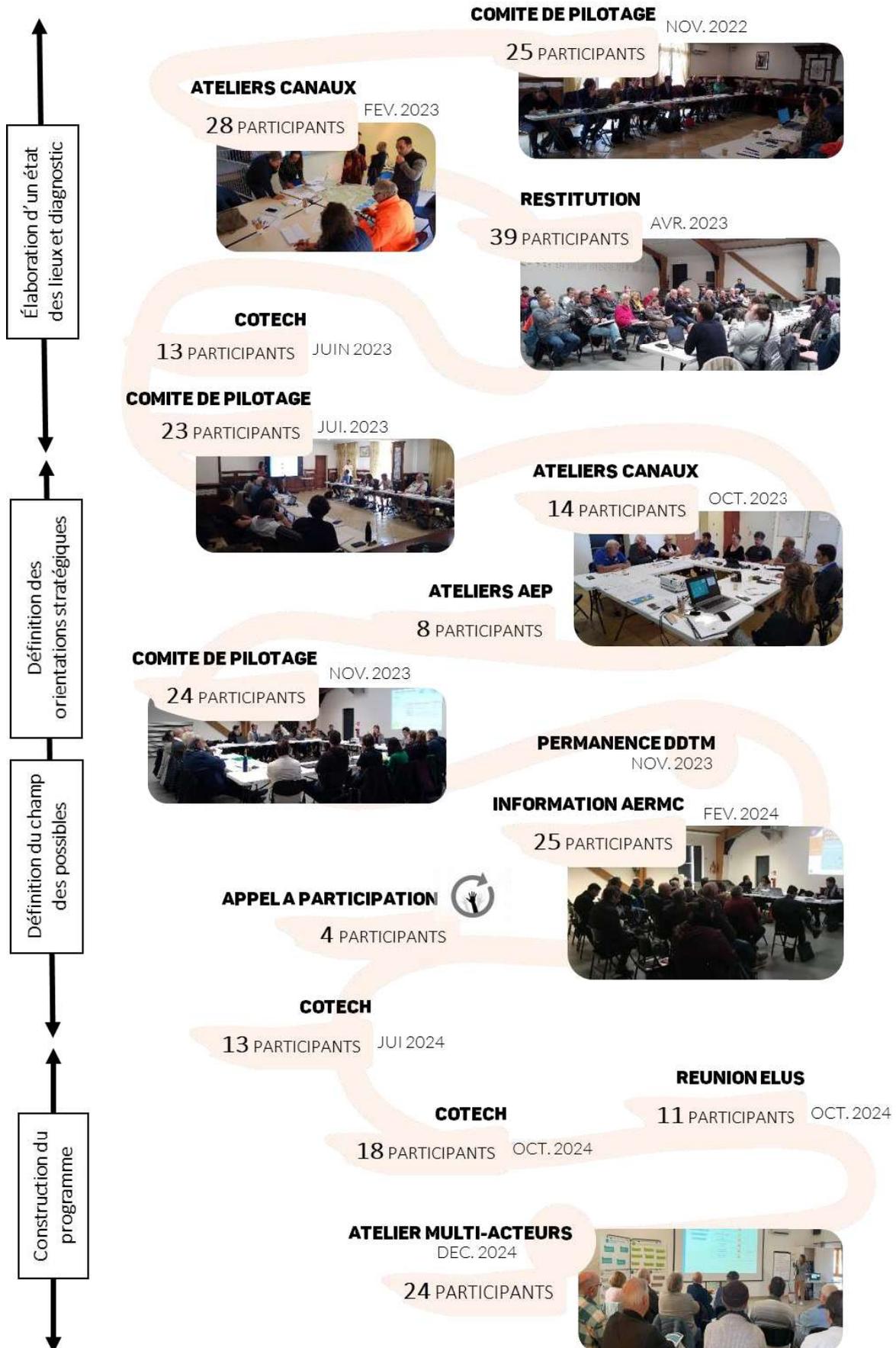
La journée s'est poursuivie par une visite, où les participants ont été invités à découvrir la prise d'eau d'un canal et ses principales caractéristiques. A cette occasion, une action du PTGE, proposant l'accompagnement des Associations pour un diagnostic des prises d'eau, a été présentée par le SMA.

Figure 5 : Visite sur site – ASL du barrage de la Cataracte à Sillans-la-Cascade



Ce travail a marqué la finalisation du PTGE, par la définition d'un programme stabilisé, en adéquation avec les objectifs visés, notamment en matière d'économie pour l'atteinte de l'équilibre quantitatif en condition actuelle et en contexte de changement climatique.

Figure 6 : Synthèse du processus et taux de participation



2 SYNTHÈSE DU TOME 1

L'ensemble des  **indicateurs de pression et d'état** identifiés dans cette partie sont repris dans un tableau de synthèse, en **annexe 3**. Le suivi de ces indicateurs de résultats sera assuré tout au long de la mise en œuvre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau de la Bresque.

2.1 ETAT DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLE

Un état des lieux des masses d'eau a été actualisé en 2019, pour l'élaboration du SDAGE 2022-2027. L'état écologique et l'état chimique de 2019 des masses d'eau superficielle du bassin versant de la Bresque sont présentés dans le tableau ci-dessous ainsi que les pressions associées.

Tableau 1 : Etat écologique et chimique 2019 des masses d'eaux superficielles
(Source : SDAGE RM 2022-2027)

CODE	NOM	ETAT ECO	ETAT ECHIM	Masse d'eau à risque de Non Atteinte du Bon Etat (NABE) 2027 Pression significative ³				
				Oui	Prélèvements d'eau	Altération du régime hydrologique	Altération de la morphologie	Altération de la continuité écologique
FRDR109	La Bresque			Oui	Prélèvements d'eau	Altération du régime hydrologique	Altération de la morphologie	Altération de la continuité écologique
FRDR11019	Ruisseau des rayères			Oui	Pollutions par les pesticides agricoles	Altération de la morphologie		
FRDR11364	Vallon de l'Oure							
FRDR11989	Vallon de la Brague							
FRDR11046	Vallon de l'Hôpital			Oui	Prélèvements d'eau	Altération du régime hydrologique		
FRDR10476	Vallon de Pelcourt							
FRDR11008	Vallon des Rocas			Oui	Pollutions par les pesticides agricoles	Altération de la morphologie		

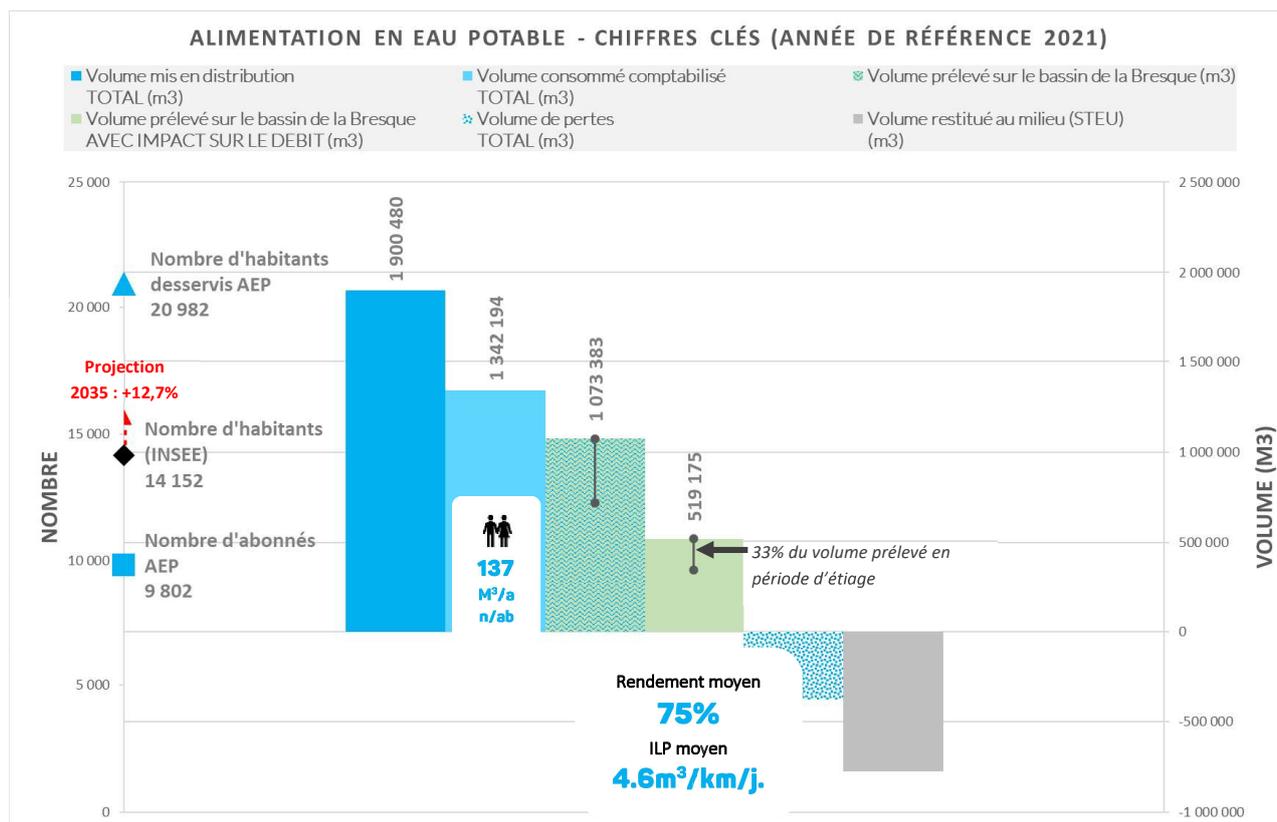
³ Pression significative = pression pour laquelle une mesure est identifiée afin d'en réduire significativement l'impact

2.2 BILAN DES PRINCIPAUX USAGES PRELEVEURS

2.2.1 L'usage « Alimentation en Eau Potable »

Sur la période 2017 – 2021, les données de consommation en eau potable et les volumes prélevés associés ne montrent pas de tendance d'évolution significative. Au regard des données disponibles, l'année 2021 a été identifiée comme année de référence. La figure suivante rappelle les chiffres clés associés à l'usage « Alimentation en Eau Potable ».

Figure 7 : Usage – Alimentation en Eau Potable (2021)



Le **nombre d'habitants desservis** en 2021 est estimé à 20 982. Pour mémoire, cet indicateur correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou saisonnière. Le bassin de la Bresque, avec un **taux de fonction touristique** de 150 lits/habitants, est caractérisé comme un territoire à forte intensité touristique susceptible d'au moins doubler sa population. Cet afflux touristique est particulièrement important au mois d'août.

Figure 8 : Source Saint Barthélémy (Salernes)

Au total, le **volume mis en distribution** sur l'année 2021 est de 1 900 480m³. Seule 56% de cette ressource est issue d'un ouvrage de prélèvement situé sur le bassin de la Bresque.

Le **volume prélevé** correspondant est de 1 073 383m³. La part de prélèvement en période d'été est estimée à 33%.

Le **volume prélevé pouvant impacter les eaux superficielles** est estimé à 519 175m³, soit un débit prélevé d'environ 16L/s.



Sur la base du volume consommé autorisé, la **consommation domestique d'eau potable** a été estimée à 137m³ par an et par abonné. Elle peut être comparée à la consommation des ménages, même si elle comprend également une part relative aux petites entreprises. Pour mémoire, la demande en eau est également influencée par les populations saisonnières.

L'état des lieux et diagnostic du PTGE a montré le manque de connaissance sur le **nombre de forages domestiques déclarés**, avec un recensement estimé à seulement 49 sur le bassin. Certains forages à usage agricole, dont le prélèvement est inférieur à 1000m³/an, peuvent également être déclarés en mairie.

Enfin, les **pertes en réseau** ont pu être estimées à 378 455m³, en tenant compte du **rendement de réseau** moyen (76%) et de **l'indice linéaire de perte** (4.6m³/km/jour).

Les **volumes restitués au milieu** via les stations de traitement des eaux usées est de 773 981m³.

2.2.2 L'usage agricole et non agricole

En 2020, la **Surface Agricole Utile (SAU)** est de 4 743 ha. Une augmentation de 51% est observée par rapport à la SAU calculée en 2010. Les activités sont partagées entre :

- * La **viticulture** pour une superficie totale d'environ 445ha (18% de la SAU), particulièrement implantée sur Entrecasteaux, mais aussi Villecroze. Les petites exploitations ont peu à peu diminué pour laisser la place à de grands domaines vinicoles. Le territoire est concerné par l'appellation AOC Côtes de Provence.
- * Les **grandes cultures céréalières et les prairies** (surfaces en herbe à vocation fourragère), sur Aups et Fox-Amphoux notamment.
- * L'**arboriculture**, avec notamment la culture de l'olivier (le territoire se situe dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Contrôlée : Huile d'olive de Provence).
- * Des **zones maraichères et des espaces en friche** complètent cette mosaïque agricole.

Pour mémoire, il existe très peu de données relatives aux prélèvements par forage. Le **nombre de forages déclarés ou autorisés** est de 2. Le rapport d'état des lieux et diagnostic du PTGE s'est principalement concentré sur l'irrigation via les canaux.

Historiquement, les canaux du bassin servaient à transférer l'eau vers des moulins pour actionner des roues à aubes. Puis, leur usage a évolué pour l'irrigation des terres agricoles et maraîchères. L'aménagement des territoires a modifié la vocation des canaux. Ils restent une ressource importante pour l'irrigation agricole professionnelle mais, sur certaines parcelles, les particuliers utilisent l'eau pour l'arrosage des potagers, des jardins et d'autres usages domestiques divers. Certaines communes les utilisent pour alimenter leurs fontaines, arroser leurs espaces verts, voire comme ressource pour la lutte contre l'incendie. Autre rôle secondaire : ils servent parfois à évacuer les eaux pluviales.

Au total, le **nombre de canaux actifs** est estimé à 24, pour un linéaire d'environ 45km. La gestion de ces canaux est assurée par la présence de 13 **Associations Syndicales de Propriétaires** (ASP). Une démarche de régularisation administrative et technique est en cours. A ce jour, le territoire bénéficie de deux **arrêtés préfectoraux définissant le débit minimal à laisser au droit de la prise d'eau et débit prélevé autorisé**.

Figure 9 : Illustrations représentant les canaux du bassin (Aups, Villecroze, Salernes)

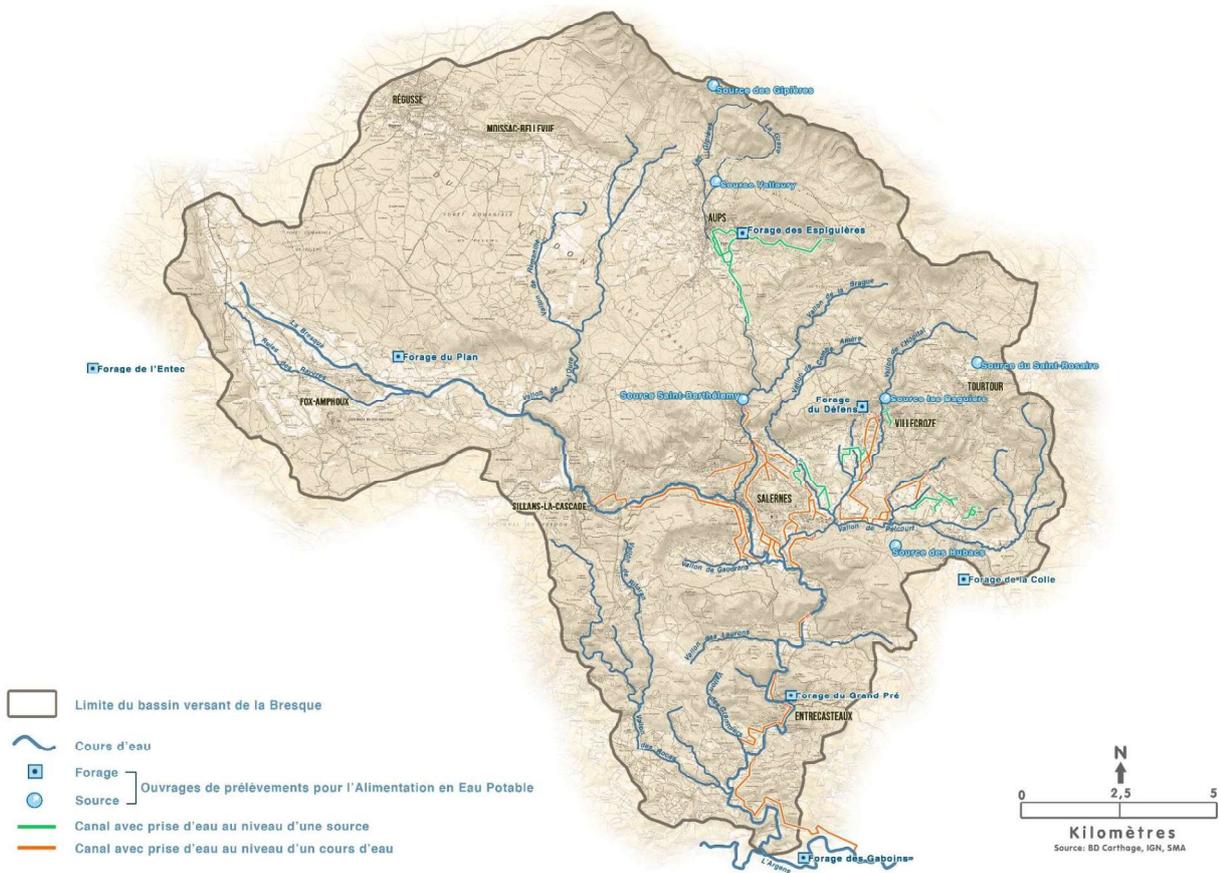


En 2014 (Source : étude d'évaluation des volumes prélevables), le **prélèvement brut des canaux** était estimé à 12 760 000m³ par an dont 3 420 000m³ en période estivale (juillet – août - septembre). Cette estimation a été revue en 2019 : 10 181 000m³ par an dont 2 577 000m³ en période estivale (juillet – août - septembre).

En 2014 (Source : étude d'évaluation des volumes prélevables), le **prélèvement net des canaux** était estimé à 7 126 000m³ par an dont 2 742 000m³ en période estivale (juillet – août - septembre). Cette estimation a été revue en 2019 : 4 491 000m³ par an dont 2 076 000m³ en période estivale (juillet – août - septembre).

Les données issues de la redevance prélèvement ont été mises à jour en 2021, indiquant un **nombre de déclarants** de 7 pour un **prélèvement déclaré** de 3 036 139m³. La **part « CANAL »** correspond à 89% du volume total, contre 4% pour la **part « AUTRE USAGE ECONOMIQUE »** et 7% pour la **part « IRRIGATION GRAVITAIRE »**.

Figure 10 : Carte de synthèse des principaux usages préleveurs



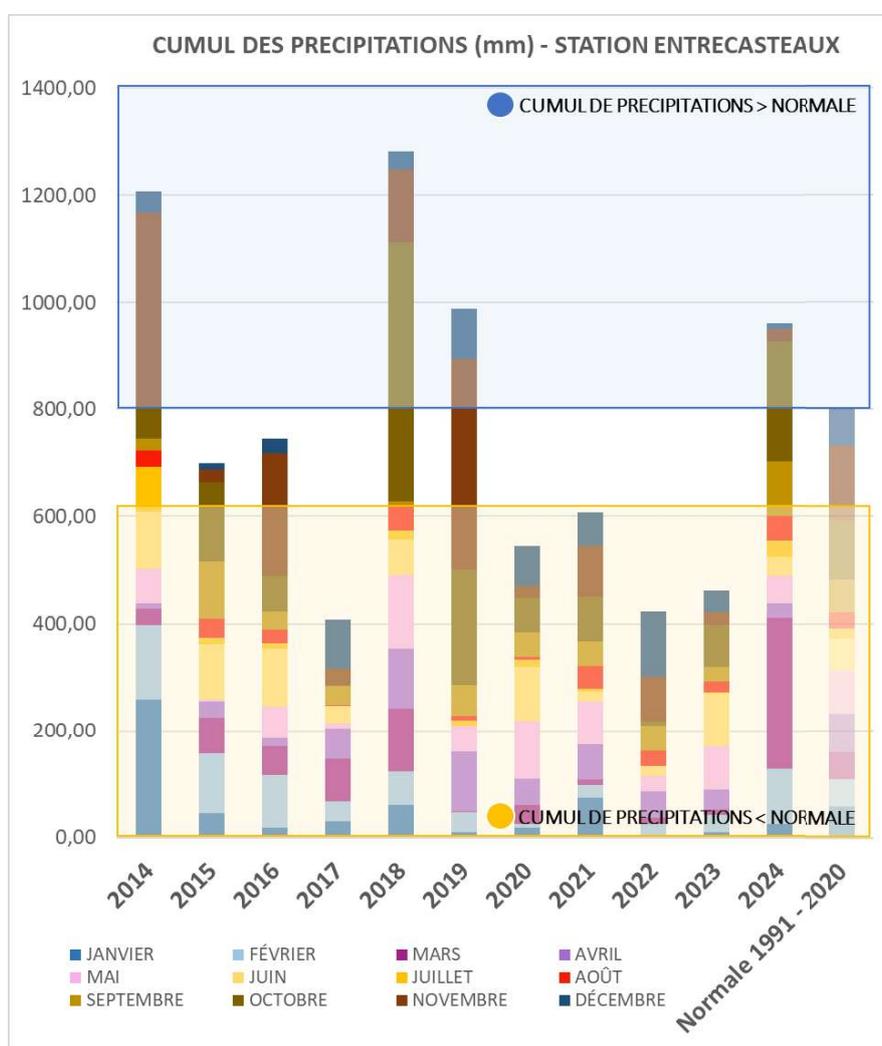
2.3 BESOIN DES MILIEUX AQUATIQUES ET SATISFACTION DES USAGES

2.3.1 La situation hydro-climatique passée et actuelle

L'analyse des températures moyennes annuelles depuis 1959 jusqu'à 2023 a montré une forte tendance croissante des températures avec une forte significativité. La variation moyenne de la température en 30 ans a été estimée à + 0,96 °C⁴.

Le territoire a connu un enchaînement d'années sèches. La figure ci-dessous présente le cumul pluviométrique des dix dernières années sur la station d'Entrecasteaux. Le **cumul pluviométrique** est inférieur à la normale en 2020, 2021 (606mm), 2022 (426mm) et 2023. L'année 2022 a été marquée par de faibles précipitations du mois de janvier au mois d'août.

Figure 11 : Cumul des précipitations mesurées à la station d'Entrecasteaux



L'étude de vulnérabilité a estimé la variation moyenne du nombre de jours secs consécutifs en 30 ans à + 2.5 jours.

⁴ Source : étude de vulnérabilité du bassin de l'Argens face aux impacts hydrologiques du changement climatique, SMA – IREDD / PHILIA

Ces dernières années sèches ont été marquée par la prise d'arrêtés de restriction d'usage à l'échelle du bassin de l'Argens. Le **nombre de jours sous le seuil de crise sécheresse** était de 70 jours en 2021. Il a atteint un record en 2022, avec 128 jours comptabilisés sur la zone Argens, soit plus de 4 mois consécutifs.

La situation hydrologique est décrite à partir de la seule station hydrométrique présente sur le bassin de la Bresque. Elle est située à Salernes : Les Vingalières Y511 5020 02 (données disponibles à partir du 01/03/1997). Cette station remplace la station dite du « boulodrome » installée précédemment à 300m en aval.

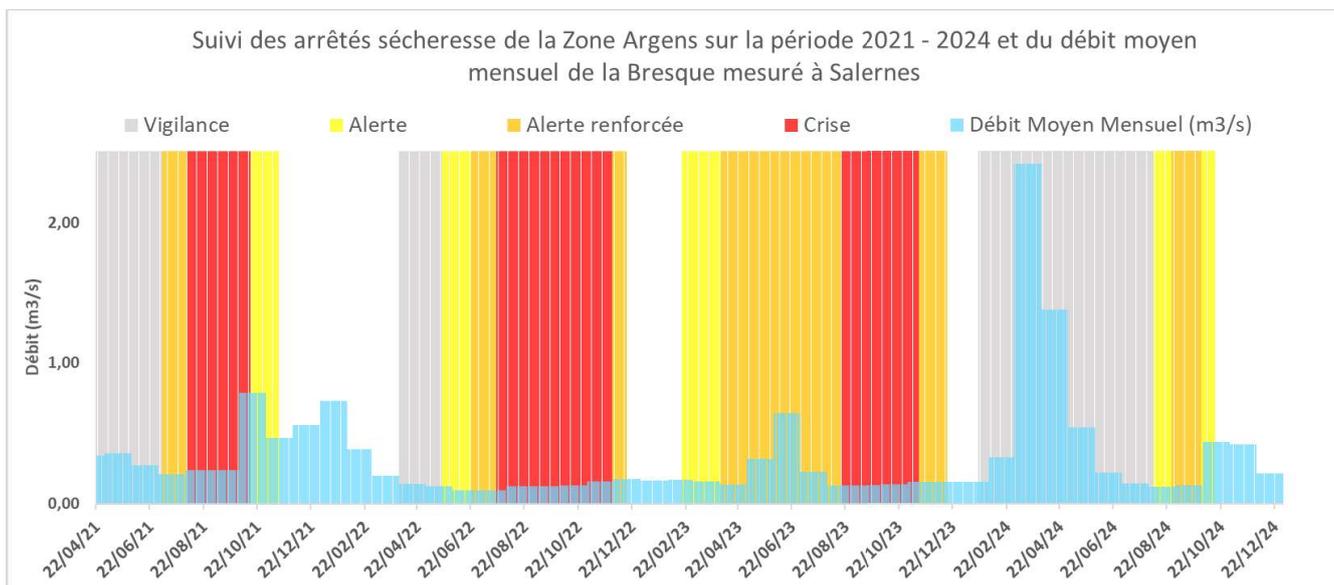
Figure 12 : Illustrations représentant la Bresque (Sillans-la-Cascade, Salernes, Entrecasteaux)



L'étude de vulnérabilité a estimé la variation moyenne du QMNA à -2.2 L/s par an. En matière d'évolution dans le temps, la Bresque présente une légère croissance, c'est-à-dire que le QMNA arriverait un peu plus tard.

La figure suivante permet d'illustrer l'étiage sévère à partir du mois d'avril 2022 jusqu'au mois d'avril 2023. Le **QMNA – débit minimal mensuel** mesuré à la station était de 212 L/s en juillet 2021, alors qu'il était seulement de 94 L/s en juillet 2022.

Figure 13 : Suivi des arrêtés sécheresse et du débit moyen mensuel



Les débits de référence calculés à la station hydrométrique sont rappelés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Les débits statistiques de référence

MODULE (L/s)	QMNA₅ (L/s)	VCN₃ (L/s)
<i>Débit moyen interannuel</i>	<i>Débit mensuel minimal ayant 80% de chance d'être dépassée chaque année</i>	<i>Débit moyenné sur 3 jours minimal ayant 80% de chance d'être dépassée chaque année</i>
575	111	95

Le **nombre de jours sous le QMNA₅** était nul en 2021, alors qu'il a atteint 72 jours en 2022, dont 56 jours consécutifs.

2.3.2 La situation hydroclimatique future

Le climat change et impacte les ressources en eau et les milieux aquatiques. Les tendances d'évolutions déjà constatées et rappelées précédemment risquent de s'accélérer. Les éléments présentés ci-dessous sont issues du Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique et du Tome 1 « Effets du changement climatique sur le climat varois – VAR EAU 2050 ». Les données VAR EAU 2050 correspondent à la zone Argens Amont qui intègre le bassin de la Bresque. Les projections proposées s'appuient sur DRIAS 2020 et la référence passée utilisée est 1976 – 2005.

- D'après les travaux de Météo-France, la hausse supplémentaire de la température moyenne pourrait atteindre +2.3°C d'ici le milieu du siècle sur le bassin du Rhône. La projection Var EAU 2050 indique une température moyenne annuelle de 15.4 à 16.1°C, soit un écart de + 1.7 à 2.3°C par rapport à la référence passée. Le nombre de jours de chaleurs qui dépasseront 25°C est compris entre 116 et 122 jours par an (RCP4.5 et RCP8.5), soit une augmentation de +27 à 33 jours par rapport à la période de référence. Pour les très fortes chaleurs (supérieure à 35°C), le nombre est compris entre 9.4 et 14.5 jours par an (RCP4.5 et RCP8.5), soit une augmentation de + 7.3 à 12.4 jours.
- Les précipitations annuelles varient peu sur le bassin Rhône Méditerranée, les différences s'amplifient surtout selon les saisons. Il faut en outre se préparer à des contrastes saisonniers, avec sur certains secteurs des baisses de précipitations en été de -15% et des hausses en hiver dépassant les 20% à l'horizon 2050. La projection Var EAU 2050 indique un cumul annuel de précipitation de 816 à 828 mm, soit un écart de -25 à -37mm par rapport à la référence passée. Le nombre de jours de pluie est compris entre 73.9 et 75.3 jours par an, soit une diminution de -4.4 à -5.7 jours par rapport à la période de référence. Le nombre maximal est compris entre 34.6 et 35.1 jours, soit une augmentation de + 2.3 à 2.8 jours.
- Les sols s'assèchent sous le double effet de l'évaporation de l'eau et la transpiration des végétaux. Le bassin Rhône Méditerranée est l'un des secteurs où les sécheresses agricoles et écologiques seraient les plus fréquentes et plus marquées à l'horizon 2050. La projection Var EAU 2050 indique un cumul annuel de l'ETP compris entre 1025 et 1050mm, soit un écart de + 76 à +101mm par rapport à la référence passée. Le nombre de jours de sol sec est compris entre 146.6 et 151.9 jours par an, soit une augmentation de +25.8 à +31.2 jours par rapport à la période de référence.

→ Quelle que soit l'évolution des précipitations, tous les territoires du bassin Rhône Méditerranée doivent se préparer à avoir moins d'eau en été. Les débits d'étiages vont continuer à baisser au cours des prochaines décennies de l'ordre de -10% à -60% à l'horizon 2050. L'approche prospective à l'horizon lointain (2070 à 2099) issue d'Explore 2 permet d'estimer les évolutions suivantes sur la Bresque :

- Une diminution de -32% de la moyenne annuelle du débit journalier par rapport à la période de référence ;
- Un minimum estival de la moyenne sur 10 jours du débit journalier VCN10 de - 60%, qui montre une diminution drastique des débits en été et une sévérité accrue des étiages d'été pour les 4 narratifs⁵
- Une durée des basses eaux estivales qui augmente de +16 à +42 jours en fonction des narratifs choisis.

2.3.3 La gestion quantitative structurelle

Le bassin présente un milieu globalement riche et varié, mais dont le potentiel biologique est, comme pour la plupart des cours d'eau méditerranéens, directement conditionné par l'importance des écoulements en période estivale. Le débit d'étiage va en effet conditionner les potentialités en termes d'habitats. La Bresque est un cours d'eau pérenne, ce qui explique l'importance des prélèvements sur ce dernier et par corollaire la dégradation du contexte piscicole. Il résulte de ces perturbations que, sur l'ensemble du linéaire, bien que le contexte général soit salmonicole, le peuplement piscicole dominant correspond aux cyprinidés d'eau vive (BLN, CHE et GOU)⁶.

La gestion quantitative de la ressource en eau doit garantir que les prélèvements sur la ressource sont compatibles avec le bon état des milieux naturels. Elle est devenue, dans le contexte du changement climatique, une préoccupation aussi importante que celle de sa qualité.

Pour cela, des valeurs de débits de références ont été produites dans le cadre de l'étude d'évaluation des volumes prélevables (2012 – 2013) au point nodal du sous-bassin de la Bresque : Bre1 - La Bresque de sa source au Pont-Roux (Point de confluence avec l'Argens).

A ce jour, le point nodal de la Bresque n'est pas équipé d'une station hydrométrique.

Les valeurs de débits biologiques permettent d'établir, après prise en compte des besoins liés aux usages, des « Débits d'Etiage de Référence » (ou DOE) permettant d'orienter la gestion de la ressource en eau à partir d'actions adaptées au contexte. Le Débit Objectif d'Etiage (DOE) est le débit pour lequel le bon état écologique du cours d'eau est satisfait en permanence ainsi qu'en moyenne, 8 années sur 10, l'ensemble des usages.

⁵ Réchauffement marqué et augmentation des précipitations / Changements futurs relativement peu marqués / Fort réchauffement et fort assèchement en été (et en annuel) / Fort réchauffement et forts contrastes saisonniers en précipitations

⁶ Source : Etude d'Evaluation des Volumes Prélevables

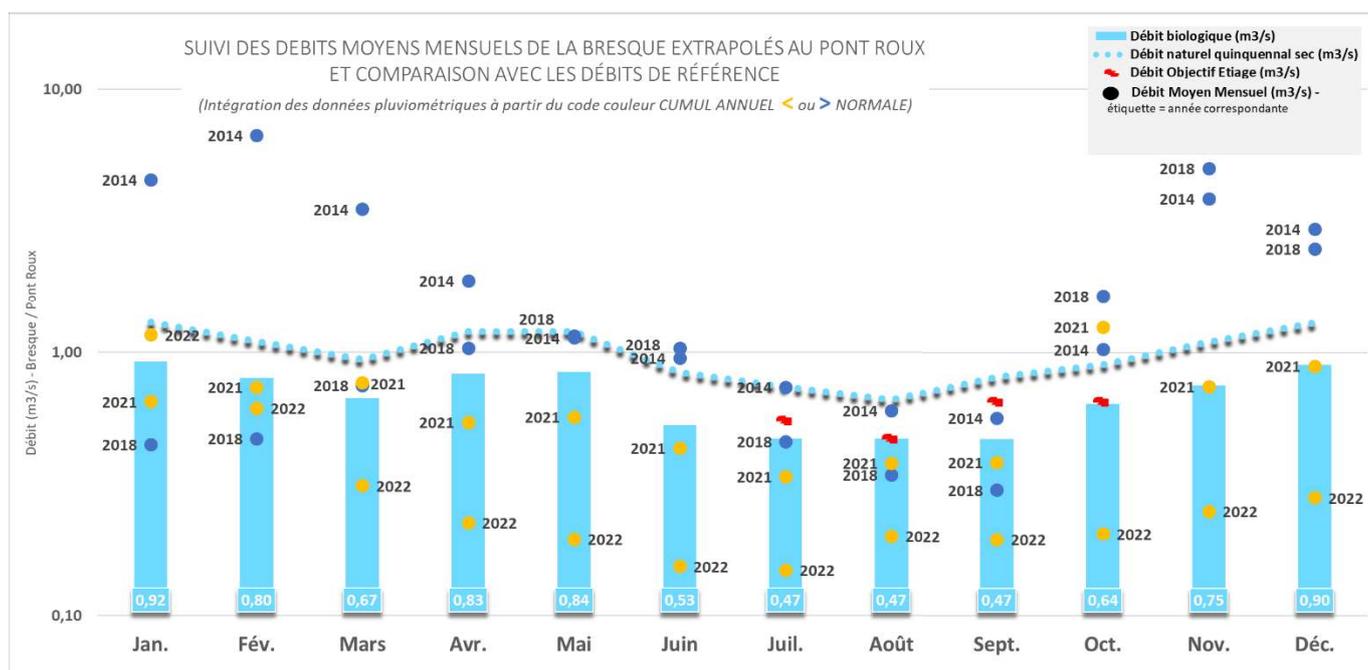
Les débits de gestion calculés au point nodal du bassin sont rappelés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Les débits de gestion

	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
DEBIT BIOLOGIQUE (L/s)	470	470	470	640
DEBIT NATUREL QUINQUENAL SEC (L/s)	740	660	810	900
DEBIT OBJECTIF ETIAGE (L/s)	550	470	650	650
DEBIT DE CRISE (L/s)	470	470	470	470

La figure ci-dessous permet de comparer le débit moyen mensuel de la Bresque, après extrapolation au point nodal du bassin, avec les débits de référence. Les débits moyens mensuels sont représentés pour les années suivantes : 2014 et 2018 (années humides), 2021 et 2022 (années sèches).

Figure 14 : Suivi des débits mensuels de la Bresque, extrapolés au point nodal (Pont Roux) et comparaison avec les débits de référence



L'année 2022 apparaît une nouvelle fois comme exceptionnelle avec des débits moyens mensuels largement inférieurs au débit biologique.

Cette même année, le nombre de jours où le débit (QMJ) est inférieur au DOE le plus bas (470L/s) est de 310 jours. En 2021, étaient comptabilisés 115 jours de sous-passement.

2.3.4 Les objectifs de réduction des prélèvements

Le débit prélevable du bassin de la Bresque est défini au point nodal du sous-bassin de la Bresque : Bre1 - La Bresque de sa source au Pont-Roux (Point de confluence avec l'Argens). Il correspond à la différence entre le débit naturel quinquennal sec et le débit biologique.

Afin de prendre en compte les effets du changement climatique, les débits prélevables ont ensuite été recalculés en confrontant les Débits Biologiques à l'hydrologie naturelle réduite de 10 %. Cette projection à l'horizon 2030 tient compte de l'incidence de l'évolution climatique (*source : étude d'évaluation des volumes prélevables – situation 3*).

Le tableau suivant rappelle les débits et volumes prélevables définis sur le bassin de la Bresque.

Tableau 4 : Les débits et volumes prélevables à l'horizon 2030

	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Etiage (juillet à sept)
Débit prélevable (m3/s)	0,38	0,32	0,27	0,33	0,34	0,31	0,27	0,19	0,34	0,26	0,30	0,36	0,80
Débit prélevable (m3/s) (horizon 2030)	0,25	0,19	0,18	0,25	0,24	0,23	0,20	0,12	0,26	0,17	0,24	0,27	0,58
Volume prélevable (millions m3) (horizon 2030)	669	459	471	648	642	585	524	332	671	455	622	723	1 528

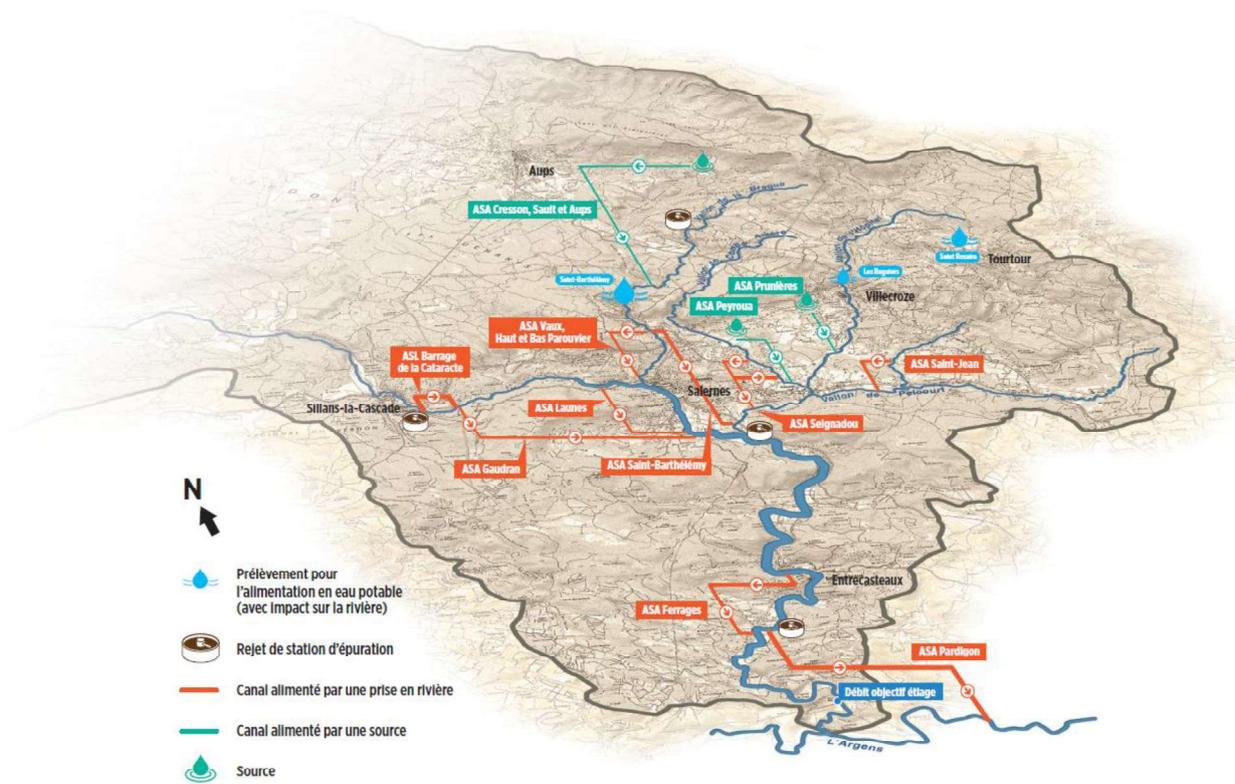
Ces données ont ensuite été confrontées aux prélèvements nets estimés en période d'étiage⁷.

Dans le cadre de l'étude d'évaluation des volumes prélevables, l'**objectif de réduction des prélèvements nets** a été évalué à 70% pour le mois le plus critique (août). Tandis qu'en 2019, il représentait un objectif de 52%.

La figure suivante présente un schéma des principaux usages connus qui contribuent à ces efforts de réduction.

⁷ Pour plus de détails, se référer au Tome 1 du PTGE.

Figure 15 : Synoptique des principaux usages



2.4 ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les orientations stratégiques identifiées au cours des premières phases d'élaboration du PTGE sont synthétisées ci-après. Pour mémoire, elles ont pu être validées en fin d'année 2023 par l'instance de gouvernance du PTGE.



Informier, sensibiliser et conscientiser.

Cet axe transversal est nécessaire pour assurer la bonne réalisation des actions dites « structurelles ».



Améliorer les connaissances sur la ressource en eau et les usages, en intégrant une approche prospective.

La démarche d'élaboration du PTGE a permis de rappeler la nécessité de bien connaître pour mieux gérer. Les prélèvements d'eau opérés par l'ensemble des usages restent mal connus. L'amélioration de la qualité et de l'exhaustivité de ces informations est indispensable à l'amélioration de la gestion locale de l'eau. Le diagnostic des usages doit donc être mis à jour continuellement. Il s'agit également d'acquérir des connaissances en matière d'eaux superficielles et de relation entre cours d'eau et ressources souterraines, et d'évaluer l'incidence des actions mises œuvre. Cet axe vise également à donner une dimension prospective à ce PTGE, en tenant compte de la vulnérabilité du bassin face aux effets du changement climatique.



Prévenir et mieux gérer les situations de sécheresse.

Cette orientation cible les mesures qui tendent à améliorer la gestion des étiages sévères et des sécheresses afin de satisfaire les usages lorsque la ressource se raréfie. A ce jour, les mesures de gestion des crises successives tiennent lieu de stratégie. Il est nécessaire d'anticiper ces situations et de définir des modalités de gestion adaptées.



Assurer une gestion collective de la ressource en eau.

Cet axe du PTGE introduit la notion d'une vision intégrée de la gestion de la ressource en eau. Pour se partager au mieux la ressource à long terme, il est nécessaire de définir des objectifs de débits en rivière et des volumes prélevables pour l'ensemble des usagers de l'eau. Le partage de la ressource doit être discuté entre usagers.



Optimiser les prélèvements par une réduction des consommations et une meilleure gestion de la ressource en eau.

La résorption des déséquilibres quantitatifs passe notamment par les économies d'eau. Il s'agit, dans ce cadre, d'appuyer les porteurs de projets de tous les usages dans la mise en œuvre de programmes d'actions d'économie d'eau et de gestion, et de suivre leurs impacts sur la ressource en eau.

3 PROGRAMME D' ACTIONS DU PTGE

3.1 PRESENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

3.1.1 Le cadre règlementaire et stratégique

Le PTGE constitue une démarche qui s'adapte aux besoins et au contexte local. Le projet de territoire a en effet vocation à être adapté au contexte dans lequel il est mis en place tout en s'inscrivant dans la réglementation générale, notamment le Code de l'Environnement.

- Pour mémoire, les autorisations de prélèvement sont accordées sur la base des demandes déposées par le pétitionnaire au titre du Code de l'Environnement. Il est important de noter, qu'en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), les seuils de déclaration / autorisation sont abaissés.
- Toute personne qui effectue un prélèvement dans la ressource et dont le volume annuel prélevé excède 10 000 m³ (ou 7 000 m³ en ZRE) est redevable. La redevance est calculée pour chaque ouvrage. Elle est directement proportionnelle au volume d'eau prélevé dans le milieu naturel. Son taux dépend de l'usage et du lieu de prélèvement dans le milieu.
- Afin d'être à jour avec la réglementation et d'œuvrer à une meilleure gestion de la ressource en eau déficitaire dans le Var, la régularisation administrative et technique des canaux d'irrigation gravitaire est primordiale pour l'État. Pour cela, tout prélèvement par un canal doit être connu et validé par l'administration. A cet effet, deux formulaires existent⁸.
- L'article L214-18 du Code de l'environnement impose à tout ouvrage transversal dans le lit mineur d'un cours de laisser dans le cours d'eau à l'aval, un débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces présentes.

Le PTGE permet de lier la gestion conjoncturelle à la gestion structurelle de la ressource en eau. Pour mémoire, le Plan d'Action Sécheresse⁹ définit des mesures de restriction et d'interdiction d'usage de l'eau en condition de sécheresse.

Le PTGE s'inscrit également dans la planification dans le domaine de l'eau et du changement climatique. Dans ce contexte, le programme d'actions fait références au Plan Eau national¹⁰, au SDAGE, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux¹¹, et au Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique¹² (PBACC) 2024-2030.

⁸<https://www.var.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau/Ressources-en-eau/Canaux/Formulaires-a-destination-des-gestionnaires-de-canaux>

⁹<https://www.var.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Secheresse>

¹⁰<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/plan-daction-gestion-resiliente-concertee-leau>

¹¹<https://www.rhone-mediterranee.eafrance.fr/planification-de-bassinschema-directeur-damenagement-et-de-gestion-des-eaux-sdage/sdage-2022-2027>

¹²<https://www.rhone-mediterranee.eafrance.fr/planification-de-bassinplan-de-bassin-d-adaptation-au-changement-climatique-PBACC>

3.1.2 La synthèse des actions

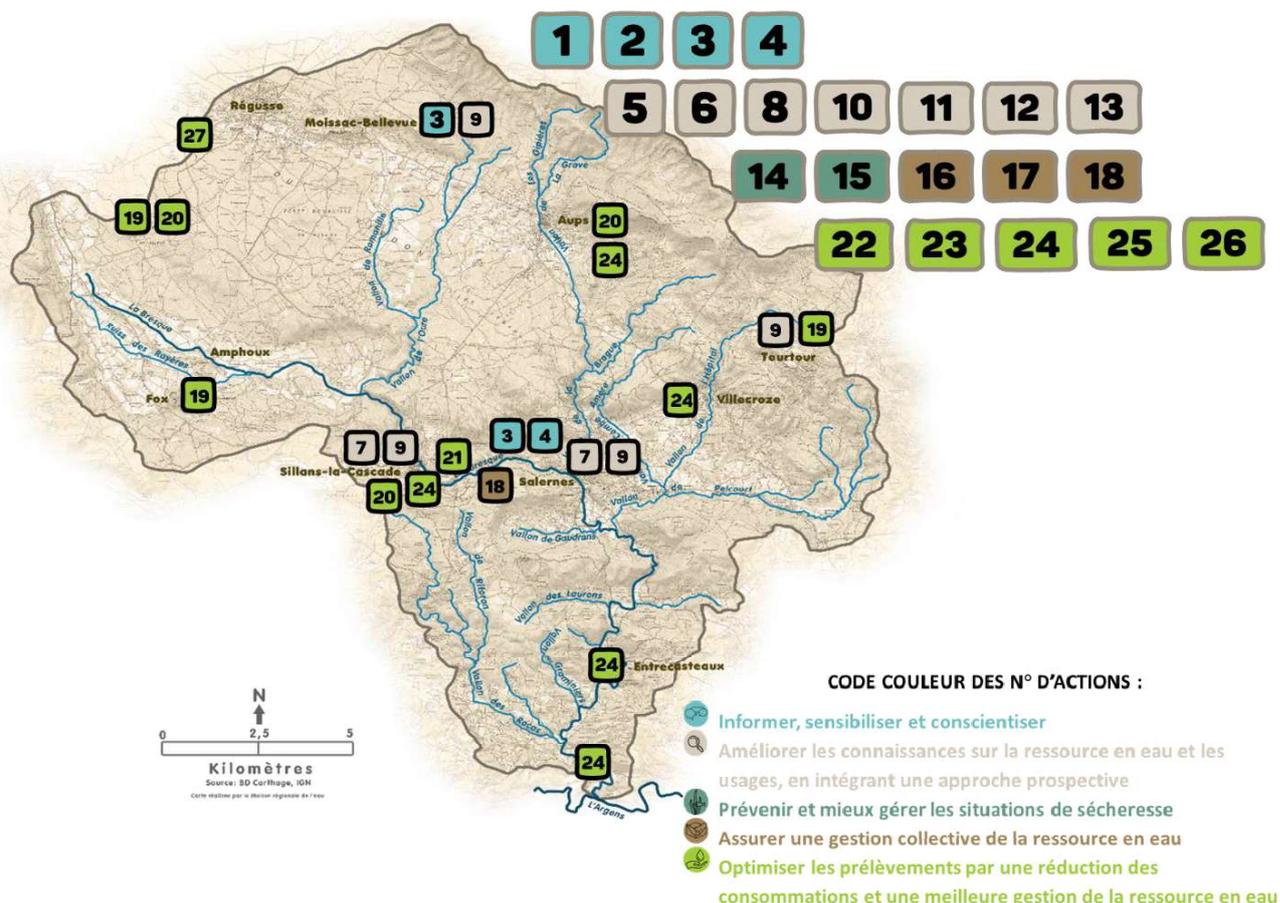
La seconde phase de concertation assurée par le Syndicat Mixte de l'Argens a permis de décliner les orientations en un programme d'actions. Comme précisé, ce programme résulte d'un travail mené en collaboration avec les usagers, par la réalisation de réunions de concertation inter-usage et/ou par des entretiens individuels. Lors de cette phase, les acteurs du PTGE se sont positionnés sur une identité visuelle propre au bassin de la Bresque (**annexe 4**).

Ce programme compte au total 27 actions, avec comme objectif de répondre aux enjeux de maintien de la biodiversité, de sobriété des usages, de disponibilité et de qualité de la ressource en eau, de moyens et de réponses face à ce constat de déficit chronique.

Le tableau des actions est présenté en **annexe 5**. Chaque action est décrite au sein d'une fiche. Le format de fiche choisi permet que des actions soient portées collectivement pour faciliter la création d'une culture de la coopération autour de l'eau. Ces fiches sont également jointes au présent document (**annexe 6**). Une clé de lecture facilite leur compréhension.

Le programme couvre tout le territoire de la Bresque sur la période 2026 – 2031, comme le montre la figure suivante. De nombreuses actions sont réparties à l'échelle du bassin de la Bresque. Certains acteurs se sont toutefois d'ores et déjà engagés à réaliser des actions sur leur territoire.

Figure 16 : Analyse territoriale du programme d'actions



3.1.3 Le niveau d'engagement du programme d'actions

Le PTGE cible, par action, les  maîtrises d'ouvrages potentielles ainsi que les  partenaires. Toutefois, le niveau d'engagement des acteurs peut être différent en fonction des actions ; il est classé en trois catégories.

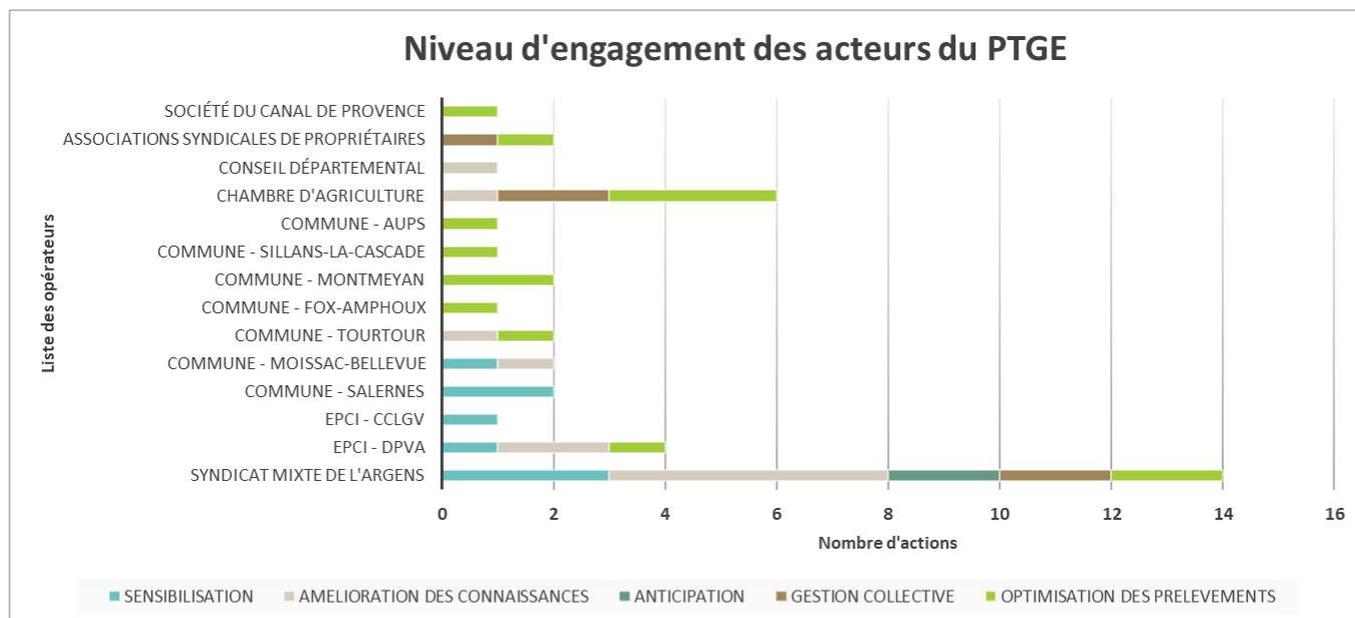
Le niveau d'engagement n°  montre une faible adhésion des acteurs pour mener à bien l'action et atteindre l'objectif fixé. A ce stade, une seule action du programme est de niveau 1. Sa faisabilité et sa pertinence pourront être questionnées au cours de la mise en œuvre du PTGE.

Le niveau d'engagement n°  concerne 11 actions du programme. Ce niveau intermédiaire valorise les opérateurs engagés au sein de ces fiches actions. Toutefois, pour atteindre les objectifs fixés, ces initiatives devront être déployées à une plus grande échelle. Une attention particulière devra donc être portée sur ces actions au cours de la mise en œuvre du PTGE.

Le niveau d'engagement n°  montre le degré d'opérationnalité du PTGE. Au total, 15 actions sont jugées comme suffisamment ambitieuses pour atteindre les objectifs fixés.

Le  **niveau d'engagement** du PTGE est donc un indicateur susceptible d'évoluer au cours de sa mise en œuvre. A ce stade, les acteurs ayant adhéré à la démarche sont précisés dans la figure suivante.

Figure 17 : Niveau d'engagement des acteurs du PTGE



3.1.4 L'enveloppe budgétaire du PTGE

L'enveloppe budgétaire du PTGE a pu être estimée pour 11 actions inscrites au programme. Parmi elles, 5 actions désignent des opérations déjà engagées sur le territoire (actions 7, 9, 12, 13, 23). De plus, le coût de certaines actions dépend d'une échelle plus importante que le bassin de la Bresque. Il s'agit notamment des actions 12 et 13, relatives à l'engagement d'une démarche prospective sur le département du Var et le bassin de l'Argens.

A ce stade, le coût de la mise en œuvre du PTGE a été estimé sur la période 2025 – 2031. Le montant est de 2 131 180 €TTC (hors frais d'animation), dont plus de 1 600 000 €TTC qui concernent spécifiquement le bassin versant de la Bresque. Le détail est précisé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Tableau présentant le coût détaillé par année et par action du programme

INTITULÉ DE L'ACTION		PROGRAMMATION FINANCIERE (€TTC)							COÛT TOTAL
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
1	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication diversifié et adapté	13 000 €	26 000 €	13 000 €					52 000 €
2	Formation des gestionnaires de canaux et sensibilisation des utilisateurs de canaux			800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	4 000€
4	Sensibilisation des scolaires et des familles			19 500 €	13 500 €	13 500 €	13 500 €		60 000€
5	Etude sur le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique		100 000 €	80 000 €					180 000 €
6	Suivi pluriannuel de la qualité des eaux superficielles				75 000 €	75 000 €			150 000 €
7	Etat des exutoires pluviaux dans les canaux et gestion des rejets	480 000 €							480 000 €
9	Amélioration de la connaissance et de la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	116 880 €							116 880 €
11	Inventaire des canaux à enjeu agricole		13 750 €	13 750 €					27 500 €
12	Etat des lieux et perspectives de l'alimentation en eau du Var à l'horizon 2050	350 000 €							350 000 €
13	Etude de vulnérabilité du bassin de l'Argens face aux impacts hydrologiques du changement climatique, par une approche prospective collective	180 000 €							180 000 €
22	Lancement de démarches de sobriété et de lutte contre le gaspillage			105 700 €	70 700 €	70 700 €	70 700 €		317 800 €
23	Diagnostic des prises d'eau des canaux, mise en conformité et optimisation des prélèvements	55 000 €	40 000 €	40 000 €	15 000 €				150 000 €
26	Réalisation de diagnostic irrigants individuels sur les économies d'eau		10 500 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €	63 000 €
TOTAL PAR ANNÉE		1 194 880 €	190 250 €	283 250 €	185 500 €	170 500 €	95 500,0 €	11 300 €	2 131 180,0 €

Lors de l'élaboration du PTGE, le Syndicat Mixte de l'Argens s'est assuré du réalisme des actions proposées en prenant connaissance des critères propres à chaque financeur. Pour chaque action est précisé son éligibilité à des aides financières.

Il est notamment rappelé que la Région pourra financer les opérations éligibles à son programme d'intervention, selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières.

L'Agence de l'Eau pourra également financer les opérations éligibles à son 12^{ème} programme d'intervention¹³, selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières.

L'attente principale de l'Agence de l'Eau est d'engager en priorité des projets d'économies d'eau sur les préleveurs les plus impactant. D'une manière générale, les actions de communication et de sensibilisation peuvent être financées si elles sont en lien avec des objectifs opérationnels d'économies d'eau (actions 1, 2). Les actions favorisant les pratiques économes en eau des services de la collectivité ou des usagers raccordés au réseau public sont également concernées (actions 3, 4 et 22). A titre d'exemple, il peut s'agir de la distribution de dispositifs hydroéconomes pour les particuliers via un achat groupé par une collectivité. Les études visant à améliorer les connaissances peuvent également être éligibles (actions 5 à 11). Des actions sont en déjà partie financée dans les postes d'animation du SMA (action 14).

De plus, le Conseil Départemental du Var, en accord avec les objectifs du PTGE de la Bresque, pourra également soutenir techniquement et financièrement, dans la limite des règlements d'intervention en vigueur au moment de l'octroi de l'aide, les collectivités compétentes en AEP. Le Conseil Départemental a également déployé dispositif d'aide départementale pour les infrastructures hydrauliques agricoles, qui permettrait une prise en compte des canaux 100% agricoles et des canaux mixtes. Les aides resteront subordonnées à l'ouverture des moyens financiers correspondants et au contenu des dossiers de demande de financement des maîtres d'ouvrage, projet par projet.

3.2 ANALYSE DU PROGRAMME A L'HORIZON 2030

3.2.1 Les gains attendus

Le PTGE mobilise tous les leviers pour atteindre un équilibre entre besoins et ressources disponibles, tout en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques. Les gains attendus par axe stratégique sont précisés ci-après.



L'évolution des comportements individuels et collectifs est essentielle pour faciliter et appuyer les actions en faveur du bon état des milieux aquatiques. Afin d'informer, de sensibiliser et de convaincre de la nécessité de réaliser des économies d'eau, 4 actions en faveur de l'ensemble des

¹³ Les fiches du 12^{ème} programme sont disponibles ci-après. Elles permettent de renseigner notamment le type de projet éligible et les taux d'aide. https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_129492/fr/recueil-fiches.

usagers seront réalisées. Le PTGE intègre et planifie une stratégie de communication à l'échelle du territoire. Le PTGE rendra l'information accessible et compréhensible. La sensibilisation des usagers aux problématiques du territoire sera également assurée par des supports et outils adaptés. L'objectif du PTGE est également de conscientiser sur les responsabilités de chacun, les moyens d'actions et sur les bénéfices d'économies d'eau. Cette prise de conscience est indispensable pour assurer l'adhésion et l'implication de l'ensemble des acteurs dans une démarche d'économies d'eau.

→ **Les gains attendus sont les suivants :**

- 🎯 Eveil d'une conscience collective et mutualiste,
- 🎯 Changement des modes de consommations en eau,
- 🎯 Optimisation des prélèvements,
- 🎯 Contribution à la réduction des prélèvements et consommations en eau.



Le manque de connaissance et le niveau d'incertitude sur la ressource en eau, les prélèvements effectués et les effets du changement climatique ne permettent pas, à ce jour, la mise en place d'une gestion anticipée et durable de l'eau. L'un des objectifs principaux de ce PTGE est donc d'acquérir la meilleure donnée possible. Avec 9 actions visant à améliorer nos connaissances, les acteurs du PTGE se donnent les moyens d'assurer l'exhaustivité et la fiabilité des données sur ce territoire. En assurant une actualisation du diagnostic des milieux aquatiques et des usages, l'incidence des actions mises œuvre et leurs impacts sur la ressource en eau pourra être évaluée de manière plus précise. Les nouvelles données acquises permettront également de renforcer les attentes avec des objectifs mesurables.

→ **Les gains attendus sont les suivants :**

- 🎯 Préservation de la ressource en eau par une meilleure compréhension de son fonctionnement hydrologique, hydrogéologique et de sa qualité,
- 🎯 Préservation de la ressource en eau par une meilleure gestion des eaux pluviales,
- 🎯 Préservation de la ressource en eau par une meilleure connaissance des prélèvements,
- 🎯 Préservation de la ressource en eau par une meilleure planification et anticipation,
- 🎯 Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE.



Viser davantage de sobriété des usages de l'eau est un objectif qui s'impose à tous, pour se préparer aux sécheresses plus intenses et plus longues. Le PTGE garantit la mobilisation des acteurs pour piloter et promouvoir une gestion anticipée des périodes de sécheresses au plus près du territoire. Le PTGE programme 2 actions visant un travail de veille et de suivi régulier, ainsi que la transmission d'informations.

→ **Les gains attendus sont les suivants :**

- 🎯 Anticipation des situations de sécheresse par un suivi amélioré et partagé de la ressource,
- 🎯 Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE.



Le PTGE renforce la dynamique collective, pour une gestion territorialisée avec une implication de l'ensemble des acteurs. A ce jour, les objectifs fixés ne permettent pas de cibler et d'orienter les actions à mettre place pour une meilleure gestion et préservation des milieux aquatiques. Le PTGE

propose donc la définition de débits « repères » pour assurer une meilleure gestion de la ressource. Une montée en compétences des usagers et une coordination entre préleveurs sont également attendues. Le PTGE permet, *a minima*, d'assurer le respect de la réglementation.

→ **Les gains attendus sont les suivants :**

- 🎯 Préservation des milieux aquatiques par un meilleur partage de la ressource,
- 🎯 Animation, coordination et montée en compétences d'un réseau de gestionnaires,
- 🎯 Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE.



Le PTGE rappelle les objectifs de réduction des prélèvements notifiés en 2014 et propose une stratégie de réduction et d'optimisation des prélèvements d'eau. Au total, 9 actions incitent à mettre en œuvre des programmes d'économie d'eau, et à modifier les comportements et pratiques de consommation. Ces actions exemplaires et initiatives locales devront être soutenues et valorisées à l'échelle du bassin afin de formaliser de nouveaux engagements et gagner en opérationnalité. La quantification d'économies d'eau dépend de la réalisation de ces actions.

→ **Les gains attendus sont les suivants :**

- 🎯 Lutte contre les fuites et amélioration des performances de réseaux,
- 🎯 Réduction des prélèvements et des consommations en eau potable,
- 🎯 Réduction des consommations individuelles et des gaspillages en domaine privé,
- 🎯 Réduction des consommations dans le patrimoine communal,
- 🎯 Réduction des prélèvements en tête de canal d'arrosants,
- 🎯 Optimisation et amélioration de l'efficacité des réseaux d'irrigation,
- 🎯 Promotion des pratiques économes et résilientes face aux changements climatiques,
- 🎯 Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE.

3.2.2 Les objectifs d'économies d'eau, intégrant les effets du changement climatique

La réalité du changement climatique affecte d'ores et déjà les ressources en eau. La réduction des quantités d'eau présentes dans les cours d'eau et les nappes souterraines rend plus difficile l'atteinte du « bon état », tel que défini dans la Directive Cadre sur l'Eau. La moindre disponibilité de cette ressource a également pour effet d'exacerber les conflits d'usages. L'enjeu est donc d'organiser le partage de l'eau et de mettre en œuvre des actions ayant pour but de rétablir et de préserver l'équilibre quantitatif des cours d'eau.

Dans ce contexte, l'objet de ce PTGE est de se donner une trajectoire de sobriété et d'optimisation pour les 6 prochaines années. Cette démarche doit s'appuyer sur une meilleure connaissance des prélèvements et sur la mise en place de systèmes de comptage fiables et exhaustifs.

Pour mémoire, l'étude d'évaluation des volumes prélevables a permis d'estimer les volumes prélevables à l'horizon 2030, qui s'élèvent à 1.5 millions de m³ en période d'étiage, soit un volume d'eau à économiser de 548 000m³ par rapport à 2019.

A ce stade, il a été difficile de quantifier les économies d'eau potentielles issues des actions du PTGE, en raison notamment d'un manque de connaissance. Pour mémoire, l'un des objectifs principaux de ce PTGE est d'acquérir la meilleure donnée possible, afin de définir des objectifs mesurables.

- *Les acteurs du PTGE ont acté le lancement de l'action 23 dès l'année 2024. Par cette opération, le Syndicat Mixte de l'Argens propose un diagnostic des prises d'eau des canaux, leur mise en conformité et l'optimisation de leurs prélèvements. Cette action stratégique permettra de préciser ce diagnostic à l'échelle de chaque préleveur et d'orienter le plan d'actions du PTGE vers des projets concrets de modernisation des prises et réseaux afin de répondre aux objectifs de résorption du déficit.*

Néanmoins, le PTGE a montré que les actions, dont les gains potentiels ne sont pas quantifiables à ce jour, contribuent aux objectifs d'économie d'eau. Ce programme s'engage, en effet, à réduire les besoins pour les usages consommateurs d'eau et à optimiser la mobilisation de la ressource disponible, en tenant compte des objectifs fixés par le Plan eau national¹⁴ et le Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique. Au total, le PTGE participe à 9 mesures du Plan Eau et permet de répondre à 7 déficits du PBACC.

Ce PTGE, en privilégiant des solutions « sans regret », aura des effets bénéfiques sur la ressource en eau quelle que soit l'ampleur du changement climatique. De plus, ce programme d'actions garantit la dynamique territoriale et le caractère opérationnel du PTGE.

Ce PTGE n'étant qu'une première étape, il convient que l'ensemble des acteurs du territoire se mobilise encore davantage pour amplifier le niveau d'ambition des actions proposées afin d'atteindre les objectifs fixés et de répondre aux effets du changement climatique.

Afin d'anticiper l'avenir et réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique, il est nécessaire de s'appuyer sur des études prospectives d'adaptation.

Comme annoncé dans le nouveau Plan National d'Adaptation au Changement Climatique par en mars 2025, une mise à niveau du PTGE pourra être proposée à mi-parcours afin d'intégrer la prise en compte de la trajectoire des prélèvements en phase avec les projections d'évolution des ressources, de manière à garantir l'équilibre quantitatif (mesure 21 du PNACC).

Cette mise à niveau permettra également d'intégrer les résultats études prospectives (actions 12 et 13 du PTGE) déjà engagées afin de pouvoir enrichir le programme d'actions. Par ces actions 12 et 13, les acteurs du PTGE se sont engagés à trouver des mesures pertinentes au changement climatique, tout en intégrant approche socio-économique.

- *Les rencontres territoriales menées en juin – juillet 2024, dans le cadre du projet VAR EAU 2050, ont permis par une approche prospective qualitative de poser les besoins, enjeux et leviers d'adaptation. Par une entrée « demande en eau des usages », des scénarios d'évolution sont*

¹⁴ Pour mémoire, le Plan eau national, engagé en mars 2023, a fixé une ambition de réduction globale de 10% des eaux prélevées d'ici 2030.

étudiés à l'horizon 2050. Des leviers d'adaptation seront ensuite proposés pour réduire la sensibilité des usages et le risque de rupture à l'horizon 2050.

- *La première phase d'état des lieux de l'étude de vulnérabilité du bassin de l'Argens face aux impacts hydrologiques du changement climatique a été présentée en Comité de Pilotage en février 2025. Des indicateurs atmosphériques et hydrologiques ont pu être croisés aux données socio-économiques afin de dresser un état qualitatif de la vulnérabilité du territoire. Une projection à l'horizon 2050 permettra ensuite de définir une stratégie d'adaptation territorialisée.*

3.3 ANIMATION, SUIVI ET EVALUATION DU PTGE

3.3.1 La stratégie d'animation du PTGE

Le rôle du Syndicat Mixte de l'Argens est d'être l'animateur, il conçoit la démarche, prend les arbitrages relatifs à son dimensionnement, son calendrier, les méthodes et moyens qu'elle mobilise.

Il est toutefois important de rappeler que ce sont l'ensemble des utilisateurs de l'eau, qui sont acteurs de sa mise en œuvre. Pour mémoire, les acteurs du PTGE sont représentés au sein du comité technique et comité de pilotage. Le comité technique peut apporter une expertise en étant mobilisé par exemple pour travailler sur les cahiers des charges d'études, mais aussi pour réfléchir au déroulement global du processus. Les membres de ce groupe peuvent se faire le relais auprès de leur réseau des avancées. Le comité de pilotage est informé de l'avancement du PTGE et émet des avis sur l'ensemble des étapes, et productions. Il constitue le lieu où le porteur de projet met en débat certaines décisions.

Au besoin, des ateliers géographiques ou thématiques pourront être organisés. Ce format facilite le dialogue territorial. Afin d'introduire ces temps et de les rendre plus concrets, des visites de sites emblématiques du territoire pourront être organisées.

Il est également proposé d'associer les citoyens à la démarche au sein d'instances participatives. Le PTGE envisage une mobilisation et la contribution de l'ensemble des acteurs. Cette participation favorisera l'adhésion au programme d'actions et l'acceptabilité sociétale.

3.3.2 Les outils de suivi et d'évaluation du PTGE

La mise en œuvre du PTGE et de son programme d'actions doit faire l'objet d'un pilotage collectif et d'un processus de suivi-évaluation qui requiert des dispositifs d'observation et des indicateurs adaptés.

Les modalités de suivis et d'évaluation utilisés pour les bilans annuels sont précisés ci-dessous.

Les éléments permettant d'évaluer la bonne mise en œuvre du PTGE porteront notamment sur l'état de réalisation des actions avec une attention portée au respect du calendrier et à sa mise à jour, sur les résultats des actions menées. Il s'agit des **indicateurs de moyens**, rappelés en **annexe 7** du présent document. Ils permettent de suivre les opérations directement réalisées par le porteur de

l'action et de mesurer les effets produits par le programme d'actions pour l'ensemble des parties prenantes du territoire. Le suivi des actions sera réalisé à un rythme régulier.

Pour rappel, le **niveau d'engagement** des actions est susceptible d'évoluer.

Ces indicateurs seront confrontés aux **indicateurs de résultats**, définis lors de l'état des lieux et diagnostic du PTGE. Les données exhaustives sur les prélèvements en eau constituent des données de suivi incontournables. La poursuite de la capitalisation des données de surveillance de l'état de la ressource en eau paraît être également un incontournable afin de pouvoir mesurer un potentiel impact du programme d'actions. Ces indicateurs permettent de représenter les effets à long terme, positifs et négatifs, induits par la mise en œuvre du programme d'actions.

L'évaluation du programme d'actions du PTGE doit également tenir compte du contexte réglementaire et de son respect par les utilisateurs de l'eau.

3.3.3 Les bilans d'état d'avancement

Des comités techniques annuels devront être organisés pour établir des bilans d'étape lors de l'application du PTGE. Il s'agira de faire le point sur les actions suivies, engagées et réalisées et d'établir le constat du suivi quantitatif de la ressource en eau.

Une restitution au comité de pilotage sera également réalisée sur les actions engagées pour la préservation de la ressource en eau, la mise en œuvre d'actions d'économies d'eau, ou l'amélioration de connaissance sur la ressource en eau du territoire.

ANNEXE 1 : FICHE RECAPITULATIVE AGENCE DE L'EAU



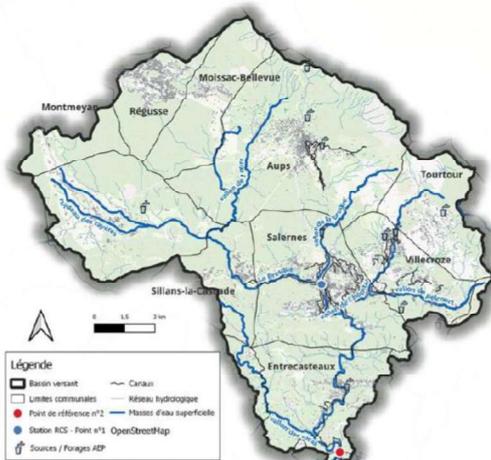
PTGE BRESQUE

PRESENTATION DU TERRITOIRE

Département : Var
Superficie : 268 km²
Longueur : 34.8 km
Source : Commune de Fox-Amphoux
Exutoire : Argens
Orientation :
 Nord - Ouest / Sud - Est jusqu'à l'aval de Salernes et Nord - Sud jusqu'à la confluence
Principaux affluents de la Bresque :

- FRDR11019 Ruisseau des rayères,
- FRDR11364 Vallon de l'Oure,
- FRDR11989 Vallon de la Brague,
- FRDR11046 Vallon de l'Hôpital,
- FRDR10476 Vallon de Pelcourt,
- FRDR11008 Vallon des Rocas.

Population (INSEE 2019) :
 13 882 habitants
Étiage - Bresque 1^{er} juillet – 30 septembre



EEVP

Élaboration

- **Maitrise d'ouvrage :** Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- **Co-pilotée par :** DREAL PACA et DDTM83
- **Réalisée** de janvier 2012 à juillet 2013
- **Notification :** 24 février 2014

Conclusion

- **Réduction de 48% des prélèvements à l'étiage (situation 1)**
- **Réduction de 70% des prélèvements à l'étiage basée sur une projection à l'horizon 2030 en tenant compte de l'incidence de l'évolution climatique (situation 3)**

PTGE

Animation

- **Structure porteuse :** Syndicat mixte de l'Argens (SMA)
- **ZRE :** Arrêté préfectoral du 15 janvier 2015
- **OUGC :** Non
- **AUP :** Non

Organisation

- **Adoption :** 25 avril 2025 – Comité de pilotage

Syndicat Mixte de l'Argens - PTGE Bresque

PRELEVEMENTS

BASSIN VERSANT BRESQUE	Notification 2014 (EEVP : situation 1)	Actualisation 2019 (PTGE)
Volumes nets prélevés annuels (m ³)	7 266 000	4 491 000
Volumes nets prélevés à l'étiage (m ³)	2 743 000	2 577 000
Volumes nets prélevables à l'étiage (m ³)	2 110 000	
Volumes nets à économiser à l'étiage (m ³)	633 000	467 000

	EEVP (2003 - 2009)		PTGE (2019 / 2021)	
	CANAUX	AEP	CANAUX	AEP
Part des prélèvements bruts à l'année	90%	10%	90%	10%
Part des prélèvements nets à l'année	98%	2%	/	/
Volume m ³ bruts prélevés à l'année	12 760 000	1 391 000	10 181 000	1 073 383
Volume m ³ nets prélevés à l'année	7 129 000	139 000	4 491 000	/
Volume m ³ nets prélevés à l'étiage	3 420 000	176 000	2 577 000	/

DONNEES HYDROLOGIQUES

	Station Bresque (Salernes) Point 1 sur la carte	Point de référence (Entrecasteaux) (Notification) Point 2 sur la carte
Dixième du module	60 l/s	210 l/s
QMNA5 naturel	370 l/s	570 l/s
QMNA5 influencé	100 l/s	210 l/s
Débit biologique	/	470 l/s
DOE juillet	/	550 l/s
DOE août	/	470 l/s
DOE septembre	/	650 l/s
DOE octobre	/	650 l/s
DCR	/	470 l/s

Station RCS - 2022	Caramy à Vins-sur-Caramy
État écologique	Etat Moyen
État chimique	Bon état

Syndicat Mixte de l'Argens - PTGE Bresque

ACTIONS VALIDEES DANS LE PTGE

Avancement	Non engagée : Action inscrite au PGRE et non démarrée
	Initiée : Démarche d'étude ou de financement engagée
	Engagée : Travaux en cours
	Réalisée : Action terminée
	Abandonnée : Abandon définitif

Usage	Action	Description	Economie ou substitution prévue dans la fiche action (m ³)	Economie ou substitution réalisée (m ³)	Avancement
Tout usage	1	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication diversifié et adapté	Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE		
Canaux	2	Formation des gestionnaires de canaux et sensibilisation des utilisateurs de canaux	Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE		
AEP	3	Sensibilisation des consommateurs aux économies d'eau	Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE		
AEP	4	Sensibilisation des scolaires et des familles	Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE		
Tout usage	5	Etude sur le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du bassin de la Bresque	/		
Tout usage	6	Suivi pluriannuel de la qualité des eaux superficielles	/		
Canaux	7	Etat des exutoires pluviaux dans les canaux et gestion des rejets	/		
Tout usage	8	Inventaire des prélèvements soumis à la loi sur l'eau	/		

Syndicat Mixte de l'Argens - PTGE Bresque

Usage	Action	Description	Economie ou substitution prévue dans la fiche action (m³)	Economie ou substitution réalisée (m³)	Avancement
AEP	9	Amélioration de la connaissance et de la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (SDAEP)	/		
Domestique	10	Inventaire des prélèvements domestiques et évaluation de leur impact cumulé	/		
Canaux	11	Inventaire des canaux à enjeu agricole	Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE		
Tout usage	12	Etat des lieux et perspectives de l'alimentation en eau du Var à l'horizon 2050	/		
Tout usage	13	Etude de vulnérabilité du bassin de l'Argens face aux impacts hydrologiques du changement climatique, par une approche prospective collective	/		
Tout usage	14	Suivi et information sur la situation hydrologique de la Bresque et de ses affluents	/		
Tout usage	15	Gestion des étiages et valorisation des bonnes pratiques	/		
Tout usage	16	Définition de débit objectif par tronçon homogène du bassin	/		
Canaux	17	Aide à la mise en réseau des gestionnaires de canaux	Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE		
Canaux	18	Aide à la structuration des canaux orphelins	/		
AEP	19	Amélioration de la performance des réseaux d'eau potable	Atteinte d'un ILP égal à 1.5 m³/km/jour pour les communes alimentées par une ressource locale, soit une économie possible de 145 700m³ par rapport à 2021.		

Syndicat Mixte de l'Argens - PTGE Bresque

Usage	Action	Description	Economie ou substitution prévue dans la fiche action (m ³)	Economie ou substitution réalisée (m ³)	Avancement
AEP	20	Diagnostics des consommations en eau et mise en place de système de télérelève des compteurs de particuliers	Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE		
AEP	21	Etude sur la mise en place d'une tarification incitative	/		
AEP	22	Lancement de démarches de sobriété et de lutte contre le gaspillage	Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE		
Canaux	23	Diagnostic des prises d'eau des canaux, mise en conformité et optimisation des prélèvements	Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE		
Canaux	24	Réalisation de travaux d'entretien et/ou de modernisation des canaux	Economie de la ressource en eau (5 % minimum)		
Irrigation	25	Valorisation du réseau d'acteurs d'économie d'eau agricole	/		
Irrigation	26	Réalisation de diagnostic irrigants individuels sur les économies d'eau	Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE		
Irrigation	27	Sécurisation et diversification de la ressource en eau à partir du canal de Provence	Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE		

ANNEXE 2 : LISTE DES MEMBRES DU COTECH ET COPIL

Représentants des collectivités et des établissements publics locaux	COPIL	COTECH
• Région Provence-Alpes-Côte-D'azur ;	X	X
• Département du Var ;	X	X
• Le Président, ou son représentant, de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon (CCLGV) ;	X	X
• Le Président, ou son représentant, de la Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV) ;	X	X
• Le Président, ou son représentant, de la Communauté d'Agglomération Provence Verte (CAPV) ;	X	X
• Le Président, ou son représentant, de la Dracénie Provence Verdon Agglomération (DPVa) ;	X	X
• Le Maire, ou son représentant, de la commune d'Aups ;	X	
• Le Maire, ou son représentant, de la commune de Moissac-Bellevue ;	X	
• Le Maire, ou son représentant, de la commune de Régusse ;	X	
• Le Maire, ou son représentant, de la commune de Tourtour ;	X	
• Le Maire, ou son représentant, de la commune de Villecroze ;	X	
• Le Maire, ou son représentant, de la commune de Fox-Amphoux ;	X	
• Le Maire, ou son représentant, de la commune de Montmeyan ;	X	
• Le Maire, ou son représentant, de la commune de Salernes ;	X	
• Le Maire, ou son représentant, de la commune de Sillans-la-Cascade ;	X	
• Le Maire, ou son représentant, de la commune de Cotignac ;	X	
• Le Maire, ou son représentant, de la commune d'Entrecasteaux ;	X	
Représentants des usagers	COPIL	COTECH
• Chambre d'agriculture 83	X	X
• Fédération Hydraulique du Var	X	X
• Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	X	X
• Syndicat Mixte des Eaux du Verdon (SMEV)	X	X
• Régie des Eaux de la Provence Verte (REPV)	X	X
• PNR Verdon	X	
• Société du Canal de Provence (SCP)	X	X
• Syndicat Mixte Provence Verdon (SMPV)	X	X
• Association de Défense des Utilisateurs de l'Eau de Salernes (ADUES)	X	
Représentants des services de l'Etat	COPIL	COTECH
• Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	X	X
• DREAL PACA	X	X
• DDTM 83	X	X
• Office Français pour la Biodiversité	X	X
• BRGM	X	X

ANNEXE 3 : LISTE DES INDICATEURS DE RESULTAT

	EVP 2009	2019	2020	2021		2022	TENDANCES ATTENDUES 2030
				Année de référence	Etiage (juillet à septembre)		
				2			↶ en lien avec l'amélioration des connaissances
AEP		13 882	13 912	14 152			↶ de 12,7% (estimation issue de l'Observatoire Départemental) = 16 200
			20 900				→ Evolution constante = 20 900
			150				↷ Taux en baisse = 129 lits / habitants
			9 627	9 802			Application d'une ↶ de 12,7% = 11 047 abonnés AEP
				20 982			Application d'une ↶ de 12,7% = 23 647 habitants desservis
		1 391	1 179	1 035	1 073	354	
		856	628	569	519	171	↷ de -10% par rapport à l'année de référence
			1 979	1 894	1 900	627	
					1 342	442	
					64		↷ de -16% par rapport à l'année de référence
					137		↷ de -14% par rapport à l'année de référence
				74,98%	74,56%		
				78,68%	78,71%		Amélioration du rendement
				4,19	4,64		
				3,33	4,08		Amélioration de l'ILP
				433	378		
			241	242		↷ du volume de pertes	
DOM				49			↶ en lien avec l'amélioration des connaissances
	13000			6 710			

	EVP 2009	2019	2020	2021		2022	TENDANCES ATTENDUES 2030
				Année de référence	Etiage (juillet à septembre)		
ASS	Volume restitué au milieu (STEU) (Mm3)	717			74		
AGRI	Surface Agricole Utile TOTAL - SAU (ha)		4 743				
	Surface Agricole Utile surface irrigable (ha)		237				
	Surface Agricole Utile Surface irriguée (ha)		134				
CANAUX	Nombre de canaux actifs				24		
	Nombre d'ASP				13		
	Nombre d'arrêtés préfectoraux définissant le débit réservé et débit prélevé autorisé	0	0	0	0		↶ en lien avec l'amélioration des connaissances
	Estimation des volumes prélevés bruts (Mm3)	12 760	10 181				↷ en lien avec l'amélioration des connaissances et l'optimisation des prélèvements
	Estimation des volumes restitués (Mm3)	5 631	5 690				
	Estimation des volumes prélevés nets (Mm3)	7 126	4 491				
	Estimation des volumes prélevés bruts (Mm3) - ETIAGE	3 420	2 577				
	Estimation des volumes restitués (Mm3) - ETIAGE	678	651				
	Estimation des volumes prélevés nets (Mm3) - ETIAGE	2 742	2 076				
	Nombre de déclarants		6	7	7		↶ en lien avec l'amélioration des connaissances
	Prélèvements déclarés CANAL %		96%	95%	89%		
	Prélèvements déclarés AUTRES USAGES ECO %		0%	1%	4%		
	Prélèvements déclarés IRR GRAV %		4%	4%	4%		
	Prélèvements déclarés IRR NON GRAV %		0%	0%	0%		
	Prélèvements déclarés TOTAL (Mm3)		4 080	4 230	3 086		↶ en lien avec l'amélioration des connaissances
HYDRO-CLIMATIQUE	Cumul pluviométrique (mm)		988	544	606	92	423
	Nombre de jours sous le seuil de crise sécheresse	0	0	0	70	58	128
	QMNA - débit mensuel minimal (L/s)	180	185	327	212		94
	Nombre de jours sous le QMNA5				0		72
	Nombre de jours où le débit (QMJ) est inférieur au DOE le plus bas (470L/s)		128	2	115	85	310
	Objectif de réduction des prélèvements nets (%)	70%	52%				

ANNEXE 4 : IDENTITE VISUELLE DU PTGE

Visuel PTGE La Bresque PLANCHE A

**PRÉSERVONS
LA BRESQUE,**



**PARTAGEONS L'EAU,
ANTICIPONS L'AVENIR
DU TERRITOIRE**



**PRÉSERVONS
LA BRESQUE,**

**PARTAGEONS L'EAU,
ANTICIPONS L'AVENIR
DU TERRITOIRE**



1



2



ANNEXE 5 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS

AXE	OBJECTIF	ACTION	NIVEAU D'ENGAGEMENT	CALENDRIER PREVISIONNEL							MISSIONS OPERATIONNELLES	OBJECTIFS VISES				CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION	
				Résultats attendus	Usages / acteurs ciblés	Gains escomptés	Objectif de réduction	Maîtrise(s) d'ouvrage potentielle(s)	Partenaires potentiel(s)								
SENSIBILISER ET INFORMER Sensibiliser l'ensemble des usagers	1	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication diversifié et adapté	3	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	1. Identification des besoins et élaboration d'un plan de communication pluriannuel 2. Diffusion du plan et intégration des actions dans les programmes existants 3. Mise en œuvre du plan par les acteurs identifiés	Communication et sensibilisation efficaces sur la gestion de la ressource en eau, assurées par des méthodes de sensibilisation diversifiées et des supports de communication adaptés	Collectivités et habitants des communes du PTGE Population touristique	Eveil d'une conscience collective et mutualiste Changement des modes de consommations en eau Contribution à la réduction des prélèvements et consommations en eau		Syndicat Mixte de l'Argens Collectivités et gestionnaires	Associations
	2	Formation des gestionnaires de canaux et sensibilisation des utilisateurs de canaux	3	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	1. Identification des besoins et objectifs 2. Animation, sensibilisation et formation 3. Création d'outils de sensibilisation	Montée en compétences des gestionnaires de canaux Communication et sensibilisation efficaces sur la gestion de la ressource en eau, assurées par des méthodes de sensibilisation diversifiées et des supports de communication adaptés	Gestionnaires et utilisateurs de canaux	Eveil d'une conscience collective et mutualiste Optimisation des prélèvements Contribution à la réduction des prélèvements en eau		Syndicat Mixte de l'Argens Chambre d'agriculture	Fédération Hydraulique du Var Collectivités Services de l'Etat
	3	Sensibilisation des consommateurs aux économies d'eau	2	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	1. Recensement et partage des actions de communication et de sensibilisation portées par les collectivités 2. Pérennisation des efforts déjà entrepris et promotion de nouvelles initiatives 3. Mise en œuvre d'une politique d'économie d'eau à l'échelle du bassin versant	Communication et sensibilisation efficaces sur la gestion de la ressource en eau, assurées par des méthodes de sensibilisation diversifiées et des supports de communication adaptés	Habitants / abonnés des communes du PTGE Accueils / hébergeurs touristiques et la population touristique Agriculteurs	Eveil d'une conscience collective et mutualiste Contribution à la réduction des consommations en eau		Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et communes Offices de Tourisme Gestionnaires d'eau potable Chambre d'agriculture	Associations
	4	Sensibilisation des scolaires et des familles	2	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	1. Elaboration d'un programme de sensibilisation des scolaires 2. Mise en œuvre du programme de sensibilisation 3. Animation du défi familles économes en eau	Prise de conscience de l'importance de la ressource en eau et de sa fragilité pour pouvoir la préserver	Habitants / abonnés des communes du PTGE	Eveil d'une conscience collective et mutualiste Contribution à la réduction des consommations en eau		Syndicat Mixte de l'Argens	Associations d'éducation à l'environnement Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques Parc Naturel Régional du Verdon Conseil départemental Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et communes Gestionnaires de canaux (ASA, ASL)

AXE	OBJECTIF	ACTION	NIVEAU D'ENGAGEMENT	CALENDRIER PREVISIONNEL								MISSIONS OPERATIONNELLES	OBJECTIFS VISES				CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION	
				2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Résultats attendus		Usages / acteurs cibles	Gains escomptés	Objectif de réduction	Maitrise(s) d'ouvrage potentielle(s)	Partenaires potentiel(s)	
AMELIORER LES CONNAISSANCES	Améliorer nos connaissances en hydrologie et hydrogéologie	5	Etude sur le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du bassin de la Bresque	3	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	1. Synthèse des connaissances et identification des besoins 2. Etude d'amélioration des connaissances 3. Valorisation des résultats	Amélioration des connaissances par une caractérisation de la vulnérabilité du territoire et de sa ressource en eau	Tous les acteurs du PTGE	Préservation des ressources par une meilleure compréhension de leur fonctionnement		Syndicat Mixte de l'Argens	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Services de l'Etat (DDTM du Var, DREAL PACA, Office Français de la Biodiversité) Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques BRGM Parc Naturel Régional du Verdon Producteurs de données
		6	Suivi pluriannuel de la qualité des eaux superficielles	3	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	1. Synthèse des connaissances et identification des besoins 2. Etude d'amélioration des connaissances 3. Valorisation des résultats	Amélioration des connaissances par la caractérisation de la vulnérabilité du territoire et de sa ressource en eau	Tous les acteurs du PTGE	Préservation des ressources par une meilleure compréhension de leur qualité		Syndicat Mixte de l'Argens	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Services de l'Etat (DDTM du Var, DREAL PACA, Office Français de la Biodiversité) Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques Chambre d'agriculture
Améliorer nos connaissances sur les usages et prélèvements associés		7	Etat des exutoires pluviaux dans les canaux et gestion des rejets	2	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	1. Inventaire des exutoires pluviaux dans les canaux 2. Définition des préconisations relatives aux canaux au sein des schémas directeurs des eaux de pluie 3. Mise en œuvre des actions de gestion des eaux de pluie	Inventaire des exutoires pluviaux et des milieux récepteurs Optimisation de la gestion des eaux pluviales	Collectivités Gestionnaires de canaux (ASA, ASL)	Préservation de la ressource en eau par une meilleure gestion des eaux pluviales		DPVa (pour les communes de Sillans-la-Cascade et Salernes) Entrecasteaux (Convention de délégation de la compétence « eaux pluviales urbaines » par la CAPV) Fox-Amphoux Régusse, Moissac-Bellevue, Aups, Tourtour, Villecroze	Gestionnaires de canaux Chambre d'agriculture
		8	Inventaire des prélèvements soumis à la loi sur l'eau	3	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	1. Régularisation des prélèvements soumis à la loi sur l'eau 2. Recensement et inventaire des ouvrages de prélèvement et des usages associés 3. Suivi des volumes prélevés	Amélioration des connaissances et mise en conformité réglementaire Inventaire des prélèvements soumis à la loi sur l'eau	Préleveurs	Préservation de la ressource en eau par une meilleure connaissance des prélèvements		DDTM Agence de l'eau RM	Syndicat Mixte de l'Argens Chambre d'agriculture Collectivités
		9	Amélioration de la connaissance et de la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (SDAEP)	2	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	1. Actualisation des Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) 2. Intégration d'une stratégie d'optimisation de la ressource en eau 3. Suivi de la gestion patrimoniale des réseaux	Amélioration de la connaissance du fonctionnement des réseaux Réflexion prospective de la disponibilité de la ressource face aux besoins	Gestionnaires d'eau potable	Préservation de la ressource en eau par une meilleure planification		DPVa (pour les communes de Sillans-la-Cascade et Salernes) Régie des Eaux de la Provence Verte (pour la commune d'Entrecasteaux) Fox-Amphoux (transfert eau et assainissement - 2026) Régusse, Moissac-Bellevue, Aups, Tourtour, Villecroze (transfert eau et assainissement - 2026)	

AXE	OBJECTIF	ACTION	NIVEAU D'ENGAGEMENT	CALENDRIER PREVISIONNEL							MISSIONS OPERATIONNELLES	OBJECTIFS VISES				CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION	
				2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031		Résultats attendus	Usages / acteurs cibles	Gains escomptés	Objectif de réduction	Maîtrise(s) d'ouvrage potentielle(s)	Partenaires potentiel(s)
Engager une démarche prospective	10	Inventaire des prélèvements domestiques et évaluation de leur impact cumulé	2	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	1. Organisation d'une campagne de sensibilisation 2. Recensement et inventaire des prélèvements à usages domestiques 3. Evaluation de l'impact cumulé des prélèvements à usages domestiques	Amélioration des connaissances	Entreprise de forages / propriétaires Agriculteurs	Préservation de la ressource en eau par une meilleure connaissance des prélèvements		Syndicat Mixte de l'Argens Collectivités Gestionnaires d'eau potable / SPANC	
	11	Inventaire des canaux à enjeu agricole	3	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	1. Inventaire des usages agricoles par canal 2. Définition de plans d'actions pour réaliser des économies en eau 3. Restitution et partage de l'inventaire et des actions menées	Inventaire des usages agricoles au sein des canaux de la Bresque Plans d'actions permettant des solutions d'économies en eau sur les canaux ayant des enjeux agricoles Communication des résultats	Gestionnaires de canaux (ASA, ASL) Exploitants agricoles au sein des canaux	Préservation de la ressource en eau Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE		Chambre d'agriculture / Syndicat Mixte de l'Argens ou collectivités	Syndicat Mixte de l'Argens Collectivités de canaux
	12	Etat des lieux et perspectives de l'alimentation en eau du Var à l'horizon 2050	3	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	1. Etat des lieux et tendances 2. Définition de scénarios prospectifs 3. Proposition de leviers d'adaptation pour réduire la vulnérabilité des territoires au risque de rupture	Amélioration des connaissances Stratégie d'adaptation au changement climatique	Institutionnels, collectivités, EPCI, fédérations de professionnels	Préservation de la ressource en eau par une meilleure planification et anticipation		Conseil départemental du Var	Technique : CEREMA, BRGM, HB Conseil Financier : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Région Sud, Banque des Territoires, Etat, CEREMA
	13	Etude de vulnérabilité du bassin de l'Argens face aux impacts hydrologiques du changement climatique, par une approche prospective collective	3	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	1. Etat des lieux et tendances 2. Définition de scénarios prospectifs 3. Stratégie prospective territoriale d'adaptation	Amélioration des connaissances Stratégie d'adaptation au changement climatique	Institutionnels, collectivités, EPCI	Préservation de la ressource en eau par une meilleure planification et anticipation		Syndicat Mixte de l'Argens	
	14	Suivi et information sur la situation hydrologique de la Bresque et de ses affluents	3	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	1. Suivi des stations hydrométriques 2. Suivi complémentaire de points de mesure 3. Analyse des données et information	Densification du réseau de suivi des débits des cours d'eau Amélioration des connaissances du fonctionnement hydrologique	Préleveurs	Anticiper les situations de sécheresse par un suivi amélioré et partagé de la ressource en eau		Syndicat Mixte de l'Argens	Services de l'Etat (DDTM du Var, DREAL PACA, Office Français de la Biodiversité)
Prévenir les situations de crise par une meilleure information	15	Gestion des étiages et valorisation des bonnes pratiques	3	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	1. Constitution et animation d'un groupe de travail 2. Elaboration et mise en œuvre d'un protocole de gestion 3. Communication et valorisation des bonnes pratiques	Définition d'un protocole de gestion des étiages Anticipation des modalités de gestion de la ressource Promotion d'une gestion économe de l'eau	Préleveurs	Anticipation des situations de crise Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE		Syndicat Mixte de l'Argens	Chambre d'agriculture Services de l'Etat (DDTM du Var, DREAL PACA, Office Français de la Biodiversité)

AXE	OBJECTIF	ACTION	NIVEAU D'ENGAGEMENT	CALENDRIER PREVISIONNEL							MISSIONS OPERATIONNELLES	OBJECTIFS VISES				CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION		
				2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031		Résultats attendus	Usages / acteurs cibles	Gains escomptés	Objectif de réduction	Maîtrise(s) d'ouvrage potentielle(s)	Partenaires potentiel(s)	
ASSURER UNE GESTION COLLECTIVE DE LA RESSOURCE	Cibler les efforts de réduction par tronçon homogène du bassin	16	Définition de débit objectif par tronçon homogène du bassin	3	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	1. Analyse des résultats récents 2. Définition de points nodaux de gestion 3. Répartition des efforts de réduction	Définition de débit cible (débit repère) aux points nodaux de gestion en lien avec l'amélioration des connaissances	Préleveurs	Préservation de la ressource en eau par un meilleur partage de la ressource		Syndicat Mixte de l'Argens	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Services de l'Etat (DDTM du Var, DREAL PACA, Office Français de la Biodiversité)
		17	Aide à la mise en réseau des gestionnaires de canaux	2	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	1. Mise en réseau des gestionnaires à l'échelle communale 2. Organisation d'ateliers de travail et de concertation via des commissions locales d'irrigants 3. Appui à des projets pilotes de modernisation / structuration	Mise en réseau des structures locales (« club » de gestionnaires) Capitalisation des expériences, partage des connaissances Amélioration de la communication et de la coordination des actions relatives aux canaux à l'échelle de la ZRE Bresque Appui technique ponctuel pour la mise en œuvre des projets des ASP facilité	Gestionnaires de canaux Exploitants agricoles au sein des canaux	Animation et coordination d'un réseau de gestionnaires Montée en compétence des structures participantes Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE		Gestionnaires de canaux Communes Chambre d'agriculture / Syndicat Mixte de l'Argens ou collectivités	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Services de l'Etat (DDTM du Var, DREAL PACA, Office Français de la Biodiversité) Région Sud PACA Fédération Hydraulique 83
		18	Aide à la structuration des canaux orphelins	2	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	1. Analyse de la situation actuelle 2. Proposition de solution de gouvernance (mise à jour de statut, définition du périmètre...) 3. Interface avec la tutelle pour la mise en œuvre du projet	Appui aux démarches administratives Production des éléments constitutifs de la structure (statuts...) Création de l'ASP	Gestionnaires de canaux Exploitants agricoles au sein des canaux	Identification de porteurs de projets de création Amélioration du partage de la ressource en eau		Chambre d'agriculture / Syndicat Mixte de l'Argens ou Collectivités Association Syndicale de Propriétaires Collectifs de propriétaires, Association de préfiguration	Communes concernées Services de l'Etat Fédération hydraulique du Var
OPTIMISER LES PRELEVEMENTS	Réduire les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable	19	Amélioration de la performance des réseaux d'eau potable	2	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	1. Définition des objectifs de rendement 2. Détection et recherche de fuites 3. Réalisation de travaux d'amélioration des performances des réseaux AEP	Atteinte des objectifs de rendements réglementaires ou plus ambitieux	Gestionnaires AEP	Lutte contre les fuites et amélioration des performances de réseaux Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE	Atteinte d'un ICP égal à 1,5 m ³ /km/jour, soit une économie possible de 145 700m ³ par rapport à 2021.	Gestionnaires AEP	
		20	Diagnostique des consommations en eau et mise en place de système de télérelève des compteurs de particuliers	2	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	1. Analyse des consommateurs et des pratiques 2. Etude et mise en place des systèmes de télérelève 3. Suivi, surveillance et sensibilisation	Diagnostic des consommateurs pour localiser les gains potentiels Mise en place de télérelève	Consommateurs d'eau	Réduction des consommations individuelles Limitation des gaspillages en domaine privé (fuites d'eau après compteur) Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE		Gestionnaires AEP	
		21	Etude sur la mise en place d'une tarification incitative	1	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	1. Retour d'expériences 2. Etude sur le mode de tarification adapté 3. Information et sensibilisation	Réduction des consommations individuelles	Consommateurs d'eau	Réduction des consommations individuelles Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE		Gestionnaires AEP	

Syndicat Mixte de l'Argens - PTGE Bresque

AXE	OBJECTIF	ACTION	NIVEAU D'ENGAGEMENT	CALENDRIER PREVISIONNEL							MISSIONS OPERATIONNELLES	OBJECTIFS VISES				CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION	
				2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031		Résultats attendus	Usages / acteurs cibés	Gains escomptés	Objectif de réduction	Maîtrise(s) d'ouvrage potentielle(s)	Partenaires potentiel(s)
Améliorer la gestion des prises d'eau des canaux et réduire les pertes	22	Lancement de démarches de sobriété et de lutte contre le gaspillage	2								1. Diagnostic des consommations en eau communales 2. Mise en œuvre d'un programme d'actions 3. Suivi et sensibilisation	Promotion d'une gestion économe de l'eau Engagement des communes dans une démarche écoresponsable et exemplaire Généralisation des équipements hydroéconomiques	Consommateurs d'eau	Réduction des consommations dans le patrimoine communal Montée en compétences des collectivités Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE		Collectivités territoriales et établissements publics Syndicat Mixte de l'Argens	Syndicat Mixte de l'Argens
		Diagnostic des prises d'eau des canaux, mise en conformité et optimisation des prélèvements	3								1. Connaissance générale, administrative, organisationnelle et technique du canal 2. Diagnostic technique et hydraulique des ouvrages et dispositifs de régulation. 3. Optimisation et gestion des prélèvements	Diagnostic des canaux et leurs ouvrages Plan d'optimisation avec la mise en place d'équipements	Gestionnaires de canaux (ASA, ASL)	Réduction des prélèvements bruts et nets Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE		Syndicat Mixte de l'Argens	
		Réalisation de travaux d'entretien et/ou de modernisation des canaux	2									1. Animation pour l'émergence / Etudes préalables 2. Etudes AVP 3. Montage des dossiers réglementaires, financiers, administratifs / Suivi du projet	Opérations de régulation, de réhabilitation et d'aménagement d'ouvrages existants Conversion des réseaux gravitaires en réseau sous-pression ou basse pression Création de nouvelles réserves agricoles	Gestionnaires de canaux (ASA, ASL) Collectivités territoriales Exploitants agricoles, structures collectives de regroupement d'agriculteurs	Limitation des prélèvements en tête de canal Optimisation et amélioration de l'efficience des réseaux d'irrigation Contribution aux efforts et objectifs du PTGE	Economie de la ressource en eau (5 % minimum)	Chambre d'Agriculture Gestionnaires de réseaux (ASA, ASL) Collectivités territoriales Exploitants agricoles, structures collectives de regroupement d'agriculteurs
Réduire les consommations en eau pour l'usage d'irrigation	25	Valorisation du réseau d'acteurs d'économie d'eau agricole	3								1. Création du réseau d'acteurs 2. Réalisation de plusieurs réunions par an 3. Mise en place d'ateliers lors d'événements	Création et maintien du réseau d'acteur Plusieurs réunions par an sur des thématiques différentes Documentation technique et supports pour le monde agricole	Agriculteurs Structures concernées par la thématique eau et agriculture	Promotion des pratiques économes et résilientes face aux changements climatiques.		Chambre d'agriculture	Agriculteurs Structure au sein du réseau
		Réalisation de diagnostic irrigants individuels sur les économies d'eau	3								1. Réalisation d'une enquête permettant de cibler les agriculteurs 2. Réalisation des diagnostics et proposition d'actions 3. Suivi et accompagnement des solutions mises en place	Réalisation de plusieurs diagnostics par an Application de solutions économes auprès des agriculteurs Diffusion des résultats listant avantages et inconvénients auprès de la profession agricole	Agriculteurs Nouveaux agriculteurs	Promotion des pratiques économes et résilientes face aux changements climatiques		Chambre d'agriculture / Syndicat Mixte de l'Argens ou collectivités	Agriculteurs EPCI CRIAM Sud
Sécuriser les usages, diversifier et substituer	27	Sécurisation et diversification de la ressource en eau à partir du canal de Provence	3								1. Etude / Mise en service d'aménagements hydrauliques multiusages 2. Diffusion des bonnes pratiques 3. Actions de communication et / ou sensibilisation	Nouvelle ressource pour la desserte agricole, la défense incendie et la sécurisation AEP	Collectivités, profession agricole, particuliers	Objectif de réduction du plan eau Substitution espérée		Société du Canal de Provence	Conseil Régional Conseil Départemental Communauté de Communes Provence Verdon Chambre d'Agriculture du Var

ANNEXE 6 : FICHES ACTIONS

DOCUMENT JOINT

ANNEXE 7 : LISTE DES INDICATEURS DE MOYENS

Légende :

Abandonnée : Abandon définitif	Non engagée : Action inscrite mais non démarrée	Initiée : Réflexions en cours sur l'action et/ou financements demandés et/ou consultation d'un marché en cours	Engagée : Etudes/Opérations/Travaux, en tout ou partie, en cours de réalisation	Réalisée : Action terminée/aboutie
---------------------------------------	--	---	--	---

ACTION		INDICATEURS DE MOYENS		
		Intitulés des indicateur	Valeur	Fréquence
1	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication diversifié et adapté	Niveau d'avancement de l'action [code couleur] + Atteinte des résultats attendus [%]		/an
		Diffusion d'un plan de communication pluriannuel et multi-partenarial	Oui / non	/an
		Nombre de campagnes et actions de sensibilisation / communication	Nombre	/an
		Nombre de personnes sensibilisées	Nombre	/an
2	Formation des gestionnaires de canaux et sensibilisation des utilisateurs	Niveau d'avancement de l'action [code couleur] + Atteinte des résultats attendus [%]		/an
		Nombre de formations organisées	Nombre	/an
		Nombre de personnes sensibilisées / formées	Nombre	/an
3	Sensibilisation des consommateurs aux économies d'eau	Niveau d'avancement de l'action [code couleur] + Atteinte des résultats attendus [%]		/an
		Nombre de campagnes et actions de sensibilisation / communication	Nombre	/an
		Nombre de personnes sensibilisées	Nombre	/an
		Suivi des consommations en eau annuelle / mensuelle, en lien avec le nbr de nuitées	Volume	/3ans
4	Sensibilisation des scolaires et des familles	Niveau d'avancement de l'action [code couleur] + Atteinte des résultats attendus [%]		/an
		Nombre de classes engagées	Nombre	/an
		Nombre d'élèves sensibilisés et de familles sensibilisées	Nombre	/an
		Suivi de la consommation en eau par école et par famille sélectionnée	Volume	/3ans
5	Etude sur le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique	Niveau d'avancement de l'action [code couleur] + Atteinte des résultats attendus [%]		/an
		Quantification et qualification des échanges nappes-rivières	Oui / non	/an
		Délimitation des zones de sauvegarde	Oui / non	/an
		Nombre de conventions d'échanges de données signées	Nombre	/an
6	Suivi pluriannuel de la qualité des eaux superficielles	Niveau d'avancement de l'action [code couleur] + Atteinte des résultats attendus [%]		/an
		Nombre de campagnes réalisées	Nombre	/an
		Nombre de paramètres suivis	Nombre	/an
7	Etat des exutoires pluviaux dans les canaux et gestion des rejets	Niveau d'avancement de l'action [code couleur] + Atteinte des résultats attendus [%]		/an
		Nombre de schémas directeurs des eaux de pluie intégrant les rejets dans les canaux	Nombre	/an
		Nombre des solutions techniques et/ou administratives mises en place	Nombre	/an
		Nombre de conventions signées entre collectivités et ASP	Nombre	/an
8	Inventaire des prélèvements soumis à la loi sur l'eau	Niveau d'avancement de l'action [code couleur] + Atteinte des résultats attendus [%]		/an
		Nombre de contacts et de vérification effectuées	Nombre	/an
		Nombre d'ouvrages déclarés	Nombre	/an
		Suivi des volumes déclarés	Volume	/3ans
9	Amélioration de la connaissance et de la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (SDAEP)	Niveau d'avancement de l'action [code couleur] + Atteinte des résultats attendus [%]		/an
		Suivi des SDAEP et nombre de schémas actualisés	Nombre	/an
		Taux de remplissage SISPEA	%	/3 ans
		Suivi de l'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale (ICGP)	Indice	/3ans
10		Niveau d'avancement de l'action [code couleur] + Atteinte des résultats attendus [%]		/an

Syndicat Mixte de l'Argens - PTGE Bresque

	Inventaire des prélèvements domestiques et évaluation de leur impact cumulé	Nombre de prélèvements identifiés à usage en eau domestique	Nombre	/an
		Nombre de prélèvements et ouvrages déclarés en mairie	Nombre	/an
11	Inventaire des canaux à enjeu agricole	Niveau d'avancement de l'action [code couleur] + Atteinte des résultats attendus [%]		/an
		Fiche de synthèse et cartographies par canal	Oui / non	/an
		Données cartographiques (format SIG) et des tableurs de données (format Excel)	Oui / non	/an
		Comptes rendus des échanges et des réunions	Oui / non	/an
		Fiche détaillée du plan d'action par canal	Oui / non	/an
12	Etat des lieux et perspectives de l'alimentation en eau du Var à l'horizon 2050	Niveau d'avancement de l'action [code couleur] + Atteinte des résultats attendus [%]		/an
13	Etude de vulnérabilité du bassin de l'Argens face aux impacts hydrologiques du changement climatique	Niveau d'avancement de l'action [code couleur] + Atteinte des résultats attendus [%]		/an
14	Suivi et information sur la situation hydrologique de la Bresque et de ses affluents	Niveau d'avancement de l'action [code couleur] + Atteinte des résultats attendus [%]		/an
		Création d'une station hydrométrique	Oui / non	/an
		Nombre de campagnes effectuées	Nombre	/an
		Nombre de bulletins diffusés	Nombre	/an
		Suivi des arrêtés de restriction, par le nombre de jours en situation de crise	Nombre	/an
15	Gestion des étiages et valorisation des bonnes pratiques	Niveau d'avancement de l'action [code couleur] + Atteinte des résultats attendus [%]		/an
		Nombre de réunions organisées	Nombre	/an
		Elaboration d'un protocole de gestion	Oui / non	/an
		Suivi des arrêtés de restriction, par le nombre de jours en situation de crise	Nombre	/an
16	Définition de débit objectif par tronçon homogène	Niveau d'avancement de l'action [code couleur] + Atteinte des résultats attendus [%]		/an
		Définition de points nodaux de gestion	Oui / non	/an
		Suivi du respect des débits de gestion	Nombre	/an
17	Aide à la mise en réseau des gestionnaires de canaux	Niveau d'avancement de l'action [code couleur] + Atteinte des résultats attendus [%]		/an
		Mise en place de Commissions Locales d'Irrigants	Oui / non	/an
		Nombre d'ateliers organisés et nombre de participants	Nombre	/an
		Nombre de dossiers accompagnés et projets réalisés	Nombre	/an
18	Aide à la structuration des canaux orphelins	Niveau d'avancement de l'action [code couleur] + Atteinte des résultats attendus [%]		/an
		Nombre de réunions et rencontres organisées	Nombre	/an
		Nombre d'adhérents, dont nombre de professionnels agricoles concernés	Nombre	/an
		Suivi de documents validés par l'administration	Nombre	/an
		Nombre d'ASP créées / Nombre de canaux orphelins	Nombre	/an
19	Amélioration de la performance des réseaux d'eau potable	Niveau d'avancement de l'action [code couleur] + Atteinte des résultats attendus [%]		/an
		Nombre de fuites réparées et suivi des travaux effectués	Nombre	/an
		Suivi de l'indice de renouvellement de réseau	Indice	/3ans
		Suivi des rendements de réseaux et des volumes de pertes associés	% volume	/3ans
20	Diagnostiques des consommations en eau et mise en place de système de télérelève des compteurs de particuliers	Niveau d'avancement de l'action [code couleur] + Atteinte des résultats attendus [%]		/an
		Nombre de communes équipées de compteurs de télérelève	Nombre	/an

Syndicat Mixte de l'Argens - PTGE Bresque

21	Etude sur la mise en place d'une tarification incitative	Niveau d'avancement de l'action [code couleur] + Atteinte des résultats attendus [%]		/an
		Suivi des modes de tarification choisi	Evaluation qualitative	/an
		Nombre d'actions de communication et/ou sensibilisation	Nombre	/an
22	Lancement de démarches de sobriété et de lutte contre le gaspillage	Niveau d'avancement de l'action [code couleur] + Atteinte des résultats attendus [%]		/an
		Nombre de diagnostics effectués	Nombre	/an
		Evaluation des consommations en eau communales	Volume	/3ans
		Suivi des volumes économisés	Volume	/3ans
23	Diagnostic des prises d'eau des canaux, mise en conformité et optimisation des prélèvements	Niveau d'avancement de l'action [code couleur] + Atteinte des résultats attendus [%]		/an
		Nombre de gestionnaires accompagnés et sensibilisés	Nombre	/an
		Nombre d'équipements et dispositifs mis en place	Nombre	/an
		Suivi des volumes prélevés sur le bassin de la Bresque	Volume	/3ans
24	Réalisation de travaux d'entretien et/ou de modernisation des canaux	Niveau d'avancement de l'action [code couleur] + Atteinte des résultats attendus [%]		/an
		Nombre de structures accompagnées / Nombre de bénéficiaires concernés	Nombre	/an
		Nombre de projets réalisés	Nombre	/an
		Suivi des volumes économisés	Volume	/3ans
25	Valorisation du réseau d'acteurs d'économie d'eau agricole	Niveau d'avancement de l'action [code couleur] + Atteinte des résultats attendus [%]		/an
		Nombre de structures au sein du réseau	Nombre	/an
		Nombre de réunions réalisés par an	Nombre	/an
		Nombre de livrables produits par le réseau	Nombre	/an
		Nombre d'ateliers réalisés	Nombre	/an
26	Réalisation de diagnostic irrigants individuels sur les économies d'eau	Niveau d'avancement de l'action [code couleur] + Atteinte des résultats attendus [%]		/an
		Nombre de diagnostics réalisés	Nombre	/an
		Solutions d'économies en eau réalisées	Nombre	/an
		Support de synthèse des résultats	Nombre	/an
27	Sécurisation et diversification de la ressource en eau à partir du canal de Provence	Niveau d'avancement de l'action [code couleur] + Atteinte des résultats attendus [%]		/an
		Linéaire de réseaux mis en service	ml	/an
		Economie réalisée sur les tronçons rénovés (hors BV Bresque)	Volume	/an
		Part substituée	Volume	/3ans
		Nombre de personnes/exploitations bénéficiant des mesures d'accompagnement des filières agricoles	Nombre	/an
		Nombre de clients du service de l'eau recevant les messages d'information et de sobriété diffusés	Nombre	/an